



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 106 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Application et suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, il a été demandé à toutes les parties prenantes intéressées au processus de demeurer activement engagées et diverses possibilités leur ont été offertes à cet effet, la plus importante étant le dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendra au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. À l'appui du dialogue, le présent rapport met en évidence les domaines dans lesquels les progrès réalisés dans l'application des politiques convenues à Monterrey ont été les plus ou les moins marquants. Dans certains cas, il suggère des orientations en vue de la formulation de politiques et processus, et définit les problèmes qui appellent une réflexion plus poussée si l'on veut rendre pleinement opérationnel le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et en tirer parti (les recommandations pertinentes sont reproduites en caractères gras). Les États Membres souhaiteront peut-être les examiner afin d'élargir les possibilités offertes dans le cadre du suivi de la Conférence de Monterrey et les mettre pleinement à profit.

* A/58/150.



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement ...	4–55	3
III. Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés	56–77	17
IV. Le commerce international, moteur de la croissance et du développement	78–99	23
V. Renforcement de la coopération financière et technique internationale au service du développement	100–124	29
VI. Dette extérieure	125–137	36
VII. Règlement des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement	138–173	40
VIII. Rester engagés	174–193	49

I. Introduction

1. La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, a inauguré une approche nouvelle au plan international des questions de financement du développement; cette approche représente l'aboutissement d'un processus inédit et novateur qui a réuni toutes les parties prenantes intéressées, comme jamais auparavant. Sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, toutes les parties impliquées dans le processus de financement du développement ont participé à la création d'un cadre de politique générale, le « Consensus de Monterrey », issu de la Conférence internationale sur le financement du développement pour guider l'action qu'elles devront mener à l'avenir pour faire face aux questions de financement du développement aux niveaux national, régional, international et systémique.

2. Le présent rapport vise à faciliter le débat sur la mise en oeuvre des mesures convenues dans le Consensus de Monterrey lors du premier dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Afin de maintenir une approche globale, comme l'Assemblée générale le demande, la structure du rapport suit celle du Consensus et se concentre sur les domaines interdépendants que sont les « Axes d'intervention » et « Rester engagés ».

3. Le rapport s'appuie largement sur les contributions reçues des principales institutions participant au processus de financement du développement et a été élaboré en étroite collaboration avec elles. Cela étant, toutes les idées présentées ne représentent pas nécessairement les vues de chacune des entités consultées, et l'ONU assume seule la responsabilité du contenu du rapport. Des renseignements détaillés sur les activités multiformes menées par les parties prenantes dans le cadre du suivi de la Conférence sont affichés sur le site Web du financement du développement à l'adresse : <www.un.org/esa.ffid>, qui est mis à jour régulièrement.

II. Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement

4. Le Consensus de Monterrey reconnaît explicitement que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, qu'on ne saurait trop insister sur l'importance des politiques et stratégies nationales de développement, que l'action de développement entreprise au niveau national doit être appuyée par un cadre économique favorable sur le plan international, et que la paix et la sécurité sont essentielles au développement durable.

5. Pour la plupart, l'action et les mesures de principe convenues dans le Consensus de Monterrey sont à long terme : mise en place de nouvelles institutions ou renforcement des institutions existantes, adoption de politiques structurelles, valorisation des ressources humaines et lancement de mesures propres à instaurer un cadre favorable aux initiatives privées et locales et à assurer que toutes les populations bénéficient de la croissance économique. Si la plupart des pays ont pris des mesures positives dans le sens convenu dans le Consensus, dans un certain nombre d'autres, la volonté politique a fait défaut ou les intérêts spéciaux en place ont exercé une influence qui a empêché ou ralenti l'exécution des réformes nécessaires.

6. Le calendrier et les étapes de la mise en oeuvre des mesures requises dépendent largement de la conjoncture. Dans plusieurs pays, les catastrophes naturelles, l'apparition d'une maladie grave, des troubles sociaux persistants, ou encore la poursuite ou l'intensification d'un conflit armé – comme dans certaines zones de l'Afrique subsaharienne – tendent à reléguer à l'arrière-plan les préoccupations à long terme. De plus, dans de nombreux pays, le cadre international a été moins favorable que prévu, si bien que l'attention s'est portée sur l'action à court terme ou sur des mesures destinées à faire face à des perspectives économiques mondiales incertaines.

7. Le tableau 1, qui donne les chiffres du transfert net de ressources financières par groupe de pays, illustre la difficulté des relations avec l'environnement international. Un transfert net négatif correspond à des sorties nettes de capitaux, les pays exportant davantage de biens et de services qu'ils n'en importent, transférant la différence à l'étranger au moyen de paiements d'une forme ou d'une autre (service de la dette, rapatriement de bénéficiaires, accumulation de réserves de devises clefs, notamment par l'achat d'obligations d'État en devises, sorties de capitaux ou retrait d'investisseurs étrangers). Une telle situation signifie également que les investissements nationaux bruts sont inférieurs au total de l'épargne dans l'économie, les ressources transférées n'étant pas disponibles sur le plan interne. Comme l'indique le tableau 1, le transfert net est négatif depuis plusieurs années pour chaque grand groupe de pays en développement : en 2002, le transfert net négatif a atteint pratiquement le double des niveaux annuels moyens entre 1998 et 2000.

Tableau 1
**Transfert net de ressources financières vers les pays en développement
et les pays en transition, 1994-2002**

(En milliards de dollars)

	Moyenne 1994-1997	Moyenne 1998-2000	2001	2002 ^a
Pays en développement	30,4	(111,3)	(155,1)	(192,5)
Afrique	3,1	(0,6)	(11,2)	(9,0)
Asie de l'Est et du Sud	4,6	(125,1)	(111,0)	(141,5)
Asie occidentale	14,2	(4,2)	(34,0)	(13,2)
Amérique latine et Caraïbes	10,8	17,3	2,0	(28,8)
Pays en transition	14,5	4,9	(9,7)	(9,5)
Pour mémoire :				
Pays pauvres très endettés	10,6	10,0	8,2	10,3

Source: *La situation économique et sociale dans le monde 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.C.1).

^a Estimations préliminaires.

8. La conjoncture économique internationale et les incertitudes actuelles tiennent en partie à la longue période de morosité qui prévaut dans la plupart des pays industrialisés et au spectre de la déflation pour certains, à la fébrilité des marchés de

capitaux et des taux de change, aux déséquilibres importants et croissants de l'économie américaine et aux fluctuations des cours du pétrole. Elles reflètent également les hésitations des investisseurs face à des facteurs non économiques : actes ou menaces terroristes, propagation éventuelle de maladies graves et évolution de la situation dans des régions en proie à des tensions particulières, telles que l'Iraq et le Moyen-Orient.

9. Comme on le verra dans la section III ci-dessous, les flux financiers nets privés à destination d'un nombre significatif de pays en développement soit ont diminué soit sont devenus négatifs. Étant donné les incertitudes actuelles, le renversement de ces flux dans un avenir proche ne peut être garanti. Les difficultés auxquelles se heurtent les exportateurs de produits de base autres que le pétrole, principalement dans les pays à faible revenu, face aux cours déprimés des produits de base, n'ont pas diminué. Les pays dont l'économie dépend du tourisme, notamment les petits pays insulaires en développement, ont enregistré d'énormes pertes. Si la situation a évolué favorablement dans certaines zones, on ne sait pas vraiment quand le secteur se remettra complètement. En bref, le paysage est bien différent de celui qui était généralement envisagé lors de l'adoption du Consensus de Monterrey. Cela explique en grande partie pourquoi de nombreux pays ont cherché avant tout à réduire leur vulnérabilité. Cela dit, et en dépit d'un environnement international difficile, les réformes des politiques ont été payantes du point de vue de la stabilité macroéconomique et de la croissance économique dans quelques pays, et ont réduit la vulnérabilité d'un grand nombre d'entre eux, ce qui démontre qu'elles sont importantes et qu'elles méritent l'appui continu et renforcé de la communauté internationale.

10. Les engagements qui figurent dans le Consensus de Monterrey touchant l'action menée au plan national pour améliorer la mobilisation des ressources se rapportent à quatre domaines : le renforcement de la gouvernance et de la participation; l'application de politiques macroéconomiques bien conçues; le renforcement de l'infrastructure des services sociaux et de la protection sociale; et la mise en place ou le renforcement du système financier interne. L'un des engagements majeurs concerne l'adoption d'une action commune aux plans national et international pour renforcer les capacités de manière à consolider les institutions, améliorer la formulation des politiques et accroître l'efficacité des politiques et des dans ces quatre domaines.

Renforcer la gouvernance et un processus de prise de décisions démocratique et participatif

11. Dans toutes les régions, un nombre considérable de pays en développement et de pays en transition ont intensifié les efforts déployés pour renforcer la gouvernance en mettant en place des processus de prise de décisions participatifs, qui impliquent également la société civile et le secteur privé, et les collectivités locales. De nombreux pays ont entrepris de décentraliser l'appareil de gouvernance pour élargir la participation à la formulation des politiques et au suivi de celles-ci. Ils se sont également employés à réformer la fonction publique et à consolider ses moyens d'action, à renforcer la responsabilisation et la transparence dans l'administration publique, et à appliquer des pratiques de lutte contre la corruption. Il est essentiel de mettre en place un système de gestion des dépenses publiques qui soit à la fois efficace et transparent et qui assure la responsabilisation de manière à ce que les ressources publiques soient utilisées au mieux. Avec l'appui des

institutions de Bretton Woods et de l'Organisation des Nations Unies, certains progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis quelques années, mais des efforts supplémentaires doivent être consentis. Les pays se sont lancés par ailleurs dans une action ambitieuse pour créer des institutions qui favorisent les activités du secteur privé, notamment en mettant en place des cadres réglementaires bien conçus et adaptés, en protégeant les investissements et en renforçant l'état de droit. Dans certains pays toutefois, la persistance de troubles civils ou d'un conflit militaire a rendu plus difficile le renforcement de la gouvernance.

12. Dans plusieurs pays, on a créé des organismes indépendants chargés d'examiner les cas éventuels de corruption, de recommander des mesures de prévention et de formuler des stratégies qui visent à intégrer une éthique et des principes d'intégrité dans les secteurs public et privé. De même, un certain nombre de pays en développement ont pris, ou envisagent de prendre des mesures qui réglementent l'accès des partis politiques aux sources de fonds et à l'utilisation de ceux-ci et interdisent l'utilisation de fonds illicites. De nombreux pays préconisent par ailleurs l'adoption de lois visant à faciliter le rapatriement des recettes provenant de la corruption.

13. Au sein du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un comité directeur a élaboré des propositions de normes de gouvernance tandis qu'un mécanisme régional – le Mécanisme d'évaluation intra-africaine – a été mis en place pour promouvoir l'adoption de normes et assurer le suivi de leur application par les pays. La conférence panafricaine des ministres, organisée sous l'égide du NEPAD, a adopté pour la période 2003-2005 un programme de gouvernance et d'administration publique dans le but de renforcer ces deux secteurs ainsi que les capacités de direction en tant que mesures de centralisation du développement.

14. Au niveau mondial, le Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption, a mis au point un instrument juridique international de vaste portée et global pour criminaliser les actes de corruption à tous les stades et dans tous les secteurs, qui permettra de contrôler l'application au niveau national. Les négociations devraient être achevées avant la fin de 2003, pour que l'instrument puisse être adopté en décembre. Le projet de convention, qui s'efforce de définir des notions de base telles que « corruption » et « fonctionnaire », vise aussi bien le secteur public que le secteur privé et traite de la nécessité de mettre en place des mesures allant de la prévention à l'exécution, y compris la récupération des avoirs.

Mise en oeuvre de politiques macroéconomiques saines et cohérentes

15. Depuis quelques décennies, on note de plus en plus souvent qu'une gestion macroéconomique procyclique, c'est-à-dire une expansion imprudente sur les plans budgétaire, monétaire et du crédit au cours d'une période d'expansion, suivie d'une forte contraction budgétaire et monétaire après un ralentissement, a eu des effets défavorables dans de nombreux pays en développement. Parallèlement, il est devenu de plus en plus apparent qu'il fallait adopter des politiques anticycliques et, peu à peu, un nombre significatif de pays ont pris des mesures dans ce sens. Il reste toutefois beaucoup à faire avant que l'on puisse formuler des politiques macroéconomiques anticycliques à même de promouvoir la stabilité dans toutes les phases du cycle économique et en faire le cadre de la coopération financière internationale. Plusieurs pays ont adopté des régimes de taux de change flottants –

encore que partiellement gérés – afin d’assouplir leur cadre d’action au fur et à mesure que l’on se détachait du principe selon lequel seuls les régimes de taux de change extrêmes sont opérants. Quoi qu’il en soit, il est important, dans de tels cas, de faire preuve de vigilance au cours des périodes de forte croissance économique caractérisées par d’importantes entrées de capitaux, pour se prémunir contre une forte appréciation de la monnaie et s’abstenir de prendre des mesures budgétaires, monétaires et de crédit expansionnistes, qui pourraient accroître la vulnérabilité de l’économie en cas de ralentissement.

16. En général, dans un environnement mondial caractérisé par de faibles taux de croissance et d’inflation, les politiques monétaires ont suivi la tendance de l’économie avec prudence et n’ont été que modérément expansionnistes. Certains pays ont abaissé les taux d’intérêt pour contenir l’appréciation des monnaies, à l’exception de certains grands États d’Amérique latine qui ont adopté des politiques monétaires restrictives pour contrer les pressions inflationnistes dues à la dépréciation de leur monnaie.

17. Les pays en développement et les pays en transition ont généralement fait preuve de prudence dans leur gestion budgétaire et ont continué d’améliorer leur système budgétaire. Après le ralentissement économique généralisé de 2001 et d’une partie de 2002, la mesure dans laquelle les gouvernements ont pu mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques anticycliques en 2002-2003 a tenu essentiellement à la faiblesse ou à la force de leur situation budgétaire. Les pays qui faisaient face à un lourd endettement public et à une charge élevée de la dette, et qui opéraient donc dans un environnement financier difficile, ont dû procéder à une consolidation budgétaire pour assurer la viabilité de la dette, ce qui a accéléré le mouvement cyclique à la baisse; en revanche les pays en bonne situation budgétaire ont été à même d’appliquer des mesures monétaires et budgétaires expansionnistes pour redresser la situation.

18. De nombreux pays en développement et pays en transition ont appliqué des politiques visant à renforcer les systèmes fiscaux dans le cadre d’une consolidation budgétaire, notamment en adoptant des codes fiscaux simplifiés et plus transparents, en élargissant l’assiette fiscale, et en renforçant l’administration et la supervision fiscales de manière à promouvoir l’obligation redditionnelle et éliminer la corruption afin d’accroître les retours d’impôts et de réduire l’évasion fiscale. Ils ont plus ou moins réussi dans leur entreprise du fait des résistances politiques, de la faiblesse de la gouvernance et de l’insuffisance des capacités administratives qui, dans de nombreux cas, ont entravé la mise en oeuvre des mesures adoptées.

19. Dans les pays riches en ressources naturelles dont ils dépendent, la sensibilité des recettes budgétaires face à l’instabilité des cours des produits de base montre le rôle important que peuvent jouer les fonds de réserve pour amortir les à-coups des recettes publiques. Quelques pays ont entrepris d’améliorer les lignes de responsabilité et la transparence dans la gestion publique des recettes provenant de l’exploitation des ressources naturelles pour essayer de préserver au maximum ces sources majeures de revenus et d’en tirer le meilleur parti, en vue de financer le développement et d’atténuer la pauvreté. Il faudrait appliquer de telles mesures à une échelle beaucoup plus large, en mettant notamment l’accent sur l’instauration d’un régime de gouvernance solide pour la gestion des fonds de réserve.

20. De plus en plus, les pays en développement et les pays en transition adoptent des cadres budgétaires à moyen terme ou les améliorent dans le cadre de l’action

qu'ils mènent pour renforcer le processus budgétaire et améliorer la responsabilisation et la transparence dans ce domaine, tout en veillant à la viabilité financière. Les pays à revenu intermédiaire ont fixé des objectifs budgétaires à moyen terme qui ont assuré la stabilité de la fourniture des biens et services publics et facilité l'application de politiques budgétaires anticycliques. Les pays à faible revenu qui ont véritablement formulé et mis en place des réglementations budgétaires à moyen terme dans le cadre de leurs programmes d'ajustement, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté convenues avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont été en mesure de clarifier leurs objectifs budgétaires et de mieux aligner leur budget sur les stratégies de réduction de la pauvreté élaborées au plan national. Le processus, du fait qu'il est participatif et implique aussi bien la société civile que le secteur privé, a permis un débat plus large sur ces stratégies et un renforcement du contrôle national. De son côté, la communauté internationale accroît son appui au renforcement de capacités adaptées, comme dans les cinq centres régionaux africains d'assistance technique, que le FMI met en place. L'appui international devra toutefois être accru si l'on veut que l'application soit élargie, et que l'efficacité des mesures et l'exécution par les pays soient renforcées, y compris par un meilleur alignement de l'assistance internationale sur les objectifs nationaux et les ressources prévues. En outre, il faudra instaurer un appui politique à large base au plan interne pour que les principaux objectifs et programmes à moyen terme puissent être viables à long terme.

21. Un certain nombre de pays en transition se sont servi de cadres budgétaires à moyen terme pour mettre en oeuvre des ajustements budgétaires. Les résultats ont varié énormément d'un pays à l'autre, des succès notables étant enregistrés dans un certain nombre de pays de la Communauté d'États indépendants. À l'heure actuelle, les budgets des pays d'Europe centrale tendent à la consolidation budgétaire, encore qu'il soit toujours nécessaire d'établir des stratégies budgétaires à moyen terme pour respecter les strictes conditions budgétaires de Maastricht.

22. En bref, les politiques macroéconomiques ont été considérablement améliorées dans un grand nombre de pays en développement et de pays en transition au cours de la deuxième moitié des années 90 et en 2000-2001. La tendance s'est poursuivie en 2002-2003. Il n'est pas moins essentiel pour les pays en développement et les pays en transition de laisser davantage de place à l'action anticyclique – application de politiques préventives au cours des périodes d'expansion et de politiques de redressement durant les crises.

23. En période de stabilité économique, notamment en période de croissance rapide, les pays devraient s'attacher spécialement à entreprendre des réformes qui réduisent la vulnérabilité face à l'instabilité des marchés financiers et des marchés des produits de base et à des épisodes de ralentissement de la croissance ou de récession. Une telle action devrait renforcer la viabilité de la dette publique et permettre d'appliquer des politiques anticycliques. Il est particulièrement important d'élaborer des cadres budgétaires à moyen terme et de rechercher un équilibre budgétaire structurel, tout comme d'envisager d'établir des fonds de réserves bien gérés et de développer et élargir la portée des filets de sécurité sociale.

Renforcer l'infrastructure économique et sociale de base, les services sociaux, les marchés du travail et la protection sociale

24. Il est essentiel d'investir dans l'éducation, la santé et la nutrition pour permettre aux populations, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté, non seulement de mener une vie digne, mais aussi de s'adapter à l'évolution de la situation économique et aux nouvelles possibilités offertes, et d'en tirer parti. Ce sont-là les points visés par les objectifs du Millénaire pour le développement et qui sont par ailleurs la pierre angulaire des stratégies de réduction de la pauvreté. De fait, dans la grande majorité des pays qui sont parvenus au point de décision au regard de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), les dépenses sociales de l'État ont sensiblement augmenté en 2002. Par ailleurs, de nombreux pays en développement et pays en transition ont reconnu qu'il fallait disposer de systèmes de gestion des dépenses publiques bien adaptés de manière à accroître les montants consacrés aux services sociaux et à la protection sociale et qu'il fallait de même accroître l'efficacité et le rendement des dépenses sociales et des services fournis.

25. La tendance à se concentrer de plus en plus sur l'éducation, notée dans la grande majorité des pays en développement, s'est poursuivie. L'augmentation du nombre des garçons et des filles inscrits dans des établissements d'enseignement primaire et secondaire a été appuyée par un accroissement des dépenses publiques et, dans de nombreux pays également, des dépenses privées. En dépit des progrès réalisés dans plusieurs pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient, l'écart entre la scolarisation des garçons et des filles au niveau primaire et surtout au niveau secondaire, demeure large; il est important de déployer des efforts bien plus rigoureux pour que la situation soit rétablie au cours de la période prévue par la Déclaration du Millénaire.

26. Certains gouvernements ont reconnu qu'un moyen important de renforcer la fourniture de services d'éducation consistait à améliorer le rendement des ressources fournies. De nombreux pays ont de plus en plus tendance à introduire des choix élargis, à promouvoir la fourniture de services personnalisés et à renforcer la participation de l'utilisateur aux décisions. Les privatisations et l'application de taxes d'utilisateurs – considérées à un moment donné par certains comme un moyen potentiel de renforcer et d'alléger les problèmes budgétaires – n'ont pas été concluantes et n'ont donc pas été poursuivies avec la même vigueur que pendant les années précédentes. Dans certains pays, l'introduction de droits de scolarité dans l'enseignement primaire a entraîné une forte baisse de la scolarisation.

27. Il est souvent arrivé que des ressources financières bilatérales et multilatérales viennent appuyer l'action menée par les pays en développement et les pays en transition en vue d'accroître les moyens consacrés à l'éducation, notamment l'introduction de réformes dans ce domaine. Un nombre considérable de pays ont relevé les impôts ou affecté à l'éducation des ressources publiques destinées à d'autres fins. Dans de nombreux pays, caractérisés par une contraction de la taille relative du secteur public ou une diminution des dépenses de l'État en raison d'ajustements macroéconomiques, on s'est efforcé tout particulièrement de ne pas compromettre les programmes d'enseignement.

28. Un nombre important de pays en développement et de pays en transition ont mis à l'essai des approches novatrices pour mobiliser des ressources additionnelles, améliorer la qualité de l'enseignement et réduire l'abandon scolaire. Ces mesures

font souvent appel à des partenariats entre les secteurs public et privé et à une participation élargie tant des collectivités que des organisations locales et de la société civile à l'action dans ce domaine; de même, et afin d'améliorer le taux de scolarisation dans les quartiers à faible revenu ou dans les zones rurales et d'enrayer l'abandon scolaire – elles prévoient des programmes spéciaux financés par l'État à l'intention des élèves et de leur famille. Les observations fragmentaires recueillies indiquent que la décentralisation et la participation accrue des collectivités et groupes locaux à l'élaboration et à l'exécution des programmes ont amélioré l'efficacité et le rendement des programmes dans un nombre élevé de pays.

29. Plusieurs des considérations exposées ci-dessus valent également pour les questions de santé – préoccupations liées aux finances publiques, qualité et portée de la couverture sanitaire, décentralisation de la prise de décisions et contribution du secteur privé, des autorités locales, des collectivités et des organisations de la société civile à des tâches en rapport avec la santé. Dans la plupart des pays, des progrès sont réalisés dans certains de ces domaines et, pour un certain nombre d'entre eux, dans tous ces domaines. Quelques pays en développement ont récemment essayé d'aborder la décentralisation sous des angles nouveaux, tels que l'accroissement de la participation des collectivités locales à la gestion des dispensaires et la fourniture de médicaments génériques. Quoi qu'il en soit, l'insuffisance d'une couverture sanitaire de base dans un grand nombre de pays, notamment dans les zones rurales, demeure alarmante. De plus, de nombreux pays n'ont pas accordé à l'action préventive la priorité qu'elle mérite, ce qui donne à penser qu'il est toujours nécessaire de recentrer les efforts et de revoir l'affectation des ressources.

30. La situation particulière de plusieurs pays en développement lourdement touchés par le VIH/sida est particulièrement inquiétante. Ces pays, en effet, se trouvent confrontés non seulement à des accroissements importants des dépenses de santé et à une augmentation de la population dépendante qu'il faut prendre en charge, mais également à une réduction paralysante de la main-d'œuvre, la pandémie atteignant principalement la population d'âge actif. Étant donné l'ampleur du problème, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne, il est crucial qu'un appui international vienne appuyer l'action nationale face à la pandémie et à ses conséquences économiques et sociales.

31. Parallèlement aux investissements dans l'éducation et la santé, les investissements dans les infrastructures de base des transports et des communications, sont essentiels à la mise en place d'un environnement interne propice au développement durable. L'amélioration de l'infrastructure des transports, notamment le réseau routier et les communications, contribue de manière décisive à promouvoir l'intégration nationale, à encourager la croissance et la diversification de l'économie rurale, à accroître la mobilité, à favoriser les investissements et à faciliter la fourniture de services sociaux. Dans le passé, la mobilisation et la maîtrise nationale des ressources dans les pays en développement et les pays en transition à ces fins ont été dans l'immense majorité des cas le fait du gouvernement; dans un nombre croissant de ces pays, le secteur privé intervient désormais dans le financement et la gestion et souvent – par le biais de la privatisation – devient propriétaire des biens matériels correspondants. Cela a souvent accru les ressources disponibles pour ce type d'investissement et, dans le domaine des télécommunications, en a élargi la portée et renforcé l'efficacité. Dans

d'autres cas, toutefois, l'accès de certaines couches de la population, principalement les couches à faible revenu, en a été restreint.

32. En matière de santé, d'éducation et d'autres services sociaux, la fourniture de services commence par l'accès à l'information : l'information est le facteur déterminant qui engage les populations à obtenir des services et leur donne les moyens de le faire. Les réactions du public permettent dans une mesure importante d'améliorer ou de modifier l'organisation et la prestation des services et de les adapter aux besoins réels, comme de s'assurer qu'ils sont rendus le plus économiquement possible.

33. Les pays en développement et les pays en transition devraient rechercher de multiples moyens d'appuyer le financement de l'éducation, de la santé et des infrastructures en faisant appel à des sources publiques et privées, à l'action locale et communautaire, aux organisations de la société civile, aux donateurs bilatéraux et aux institutions multilatérales. Les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour élargir l'assiette fiscale et améliorer le recouvrement de l'impôt afin d'assurer l'adéquation des recettes et des dépenses publiques. Ils devraient renforcer l'efficacité de l'administration fiscale de manière à améliorer le recouvrement de l'impôt et restreindre l'évasion fiscale, et adopter une législation et une réglementation qui réduisent la fraude fiscale. Du côté des dépenses, les gouvernements devraient s'attacher à mettre en place un système de gestion des dépenses publiques bien adapté, dans lequel le budget serait établi de manière à accroître la transparence des ressources allouées à l'infrastructure et aux dépenses sociales. Il conviendrait particulièrement de faire la distinction entre les dépenses d'équipement et les dépenses courantes, ces dernières couvrant intégralement les coûts d'entretien et de réparation des biens corporels, tels que les routes, les hôpitaux et les écoles. Les débats sur le budget devraient de plus en plus être centrés sur l'évaluation des effets des dépenses sociales, qui tiendrait notamment compte des réactions des bénéficiaires.

34. Le Consensus de Monterrey souligne l'importance de politiques actives concernant le marché du travail, les filets de sécurité sociale et l'accroissement indispensable de la couverture et de la portée de la protection sociale. De plus en plus, les faits montrent que l'élément le plus central des politiques de croissance qui appuient la réduction de la pauvreté est la mesure dans laquelle, à long terme, celles-ci affectent les niveaux de l'emploi et le sous-emploi.

35. D'après l'Organisation internationale du Travail, le nombre de chômeurs dans le monde a augmenté de près de 20 millions de personnes en 2002, touchant principalement les femmes qui, en règle générale, sont employées dans des secteurs plus vulnérables aux ralentissements et aux chaos de l'économie. Les jeunes ont également été très touchés, et le nombre des personnes employées dans le secteur parallèle a augmenté. Dans les pays développés, les pays en développement et les pays en transition, le chômage des jeunes (15-24 ans) demeure particulièrement sévère, les taux variant entre 10 et 15 % pour la plupart. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, ils sont supérieurs à 20 %.

36. Le grand défi auquel le monde doit faire face est, d'une part, de satisfaire l'exigence d'une croissance économique généralisée, le produit national brut augmentant alors à un rythme soutenu et suffisamment élevé pour abaisser les taux de chômage et le sous-emploi, et, d'autre part, de déployer des efforts soutenus pour

s'attaquer aux causes à moyen et à long terme du chômage, notamment l'insuffisante mobilité de la main-d'oeuvre et le manque de diversification de la production économique. Le renforcement de la formation des travailleurs est lui aussi essentiel à une croissance économique à la fois plus dynamique et soucieuse d'équité. Dans la plupart des pays, il est essentiel de démanteler les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux possibilités d'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes et d'éliminer les écarts de rémunération entre les sexes.

37. Le Consensus de Monterrey a reconnu qu'il fallait appliquer des politiques macroéconomiques saines, qui visent à soutenir des taux élevés de croissance économique, le plein emploi, l'élimination de la pauvreté, la stabilité des prix et des équilibres budgétaires et extérieurs durables, de manière que toute la population, particulièrement les couches pauvres, puisse bénéficier de la croissance. De la sorte, et même dans les cas où un ajustement macroéconomique s'impose et que les objectifs de la stabilisation économique et de la croissance de l'emploi divergent, il conviendrait de s'attaquer à l'impact des politiques budgétaires et monétaires sur l'emploi. L'aide à l'ajustement que les institutions financières internationales apportent aux pays en développement et aux pays en transition devrait s'efforcer de réduire au minimum les effets défavorables sur l'emploi des hommes et des femmes. De même, les grandes réformes économiques et les programmes d'ajustement structurel devraient considérer comme prioritaire l'expansion maximale des possibilités d'emploi pour les hommes et les femmes à moyen et à long termes. Il faudrait s'attacher davantage à améliorer les programmes de formation dans les secteurs public et privé ou dans le cadre de partenariats entre les deux secteurs pour accroître la productivité et les salaires réels.

38. La protection des travailleurs au chômage ou à la retraite, y compris ceux du secteur parallèle, suscite de vives préoccupations dans les pays en développement et les pays en transition où ce problème est abordé de différentes manières.

39. De nombreux pays en développement et pays en transition à revenu intermédiaire s'efforcent d'élargir, de créer ou de réformer les systèmes de protection sociale destinés aux chômeurs, le plus difficile étant de disposer de moyens financiers appropriés et d'assurer la couverture la plus large possible. Si, dans le secteur formel, le financement provient souvent de fonds établis, alimentés par les contributions des travailleurs et celles des employeurs du secteur privé, la responsabilité du gouvernement est toujours et profondément engagée; il doit subvenir aux besoins de ceux qui ne peuvent assurer le coût du chômage ou un revenu minimal. Toutefois, les incidences budgétaires de ces systèmes de protection sociale sont généralement le plus lourdement ressenties en période de tension économique, alors même que l'heure est aux contraintes budgétaires.

40. Les programmes assurant un revenu minimal et des filets de sécurité sont eux aussi, et de plus en plus souvent, un sujet de préoccupation pour les pays à faible revenu, dans lesquels un grand nombre de travailleurs sont employés dans le secteur parallèle des zones rurales et urbaines. Étant donné les possibilités plus limitées dont ces pays disposent pour mobiliser des fonds publics et l'insuffisance de leurs capacités administratives pour mettre en oeuvre un plan global concernant le revenu minimal, ces pays redoublent d'efforts pour mettre en place des filets de sécurité ou renforcer ceux qui existent, en collaboration avec les organisations de la société civile, les entreprises, les groupes locaux ainsi que les donateurs bilatéraux et

multilatéraux. Ces initiatives demeurent toutefois limitées par le manque de fonds et ne touchent qu'une mince fraction de la population concernée.

41. Une action est également menée en vue d'accroître la couverture des systèmes de pension, de les renforcer ou de les revoir, notamment dans de nombreux pays en transition. Dans plusieurs pays en développement et pays en transition, de nouvelles approches concernant ces questions sont à l'étude, notamment le rôle élargi de la gestion privée des caisses de pension.

Renforcer et étendre le système financier national

42. L'existence d'un système rationnel d'intermédiation financière, associé à un cadre réglementaire efficace, est indispensable à la croissance à long terme et à la stabilité macroéconomique à court et à moyen termes, comme en témoignent les récentes crises des marchés émergents. La constitution de marchés financiers diversifiés et solides demeure une priorité pour les pays en développement et les pays en transition. Une telle stratégie devrait avoir pour but d'accroître le financement à long terme, à partir principalement d'instruments financiers libellés en monnaie nationale. Un système financier lourdement indexé sur le dollar (ou sur l'euro) peut rendre les systèmes bancaires plus vulnérables aux mouvements spéculatifs lorsque la monnaie nationale se trouve en difficulté, et accentue les disparités monétaires. En même temps, le développement du secteur financier devrait s'effectuer de manière à éliminer la fragmentation des marchés financiers en facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises au financement.

43. Au cours des deux dernières années, l'efficacité du secteur bancaire dans les pays en développement et les pays en transition a été inégale. On a assisté à une restructuration et une modernisation rapides dans les pays en transition d'Europe et à des améliorations graduelles mais contrastées en Asie. Cela dit, les indicateurs de solidité financière ont fléchi dans un certain nombre de pays, d'Amérique latine notamment. De nombreux pays d'Afrique demeurent eux aussi en proie à de grands problèmes financiers. L'accès des femmes et des pauvres au crédit demeure considérablement limité. C'est pourquoi de nombreux pays doivent encore redoubler d'efforts pour réduire la vulnérabilité des banques privées et publiques et offrir cet accès à tous, sans discrimination.

44. Dans certains pays en développement, les marchés nationaux des obligations se sont sensiblement développés depuis quelques années. Ces marchés locaux sont devenus la source première de crédit pour le secteur public dans la plupart des régions, l'émission d'obligations de sociétés s'étant multipliée par 10 et ayant atteint une moyenne annuelle de plus de 100 milliards de dollars en 2002, alors que les chiffres étaient de 11 milliards de dollars en 1997-1999. La croissance des fonds de pension nationaux a contribué dans une mesure considérable au développement des marchés des valeurs en Amérique latine et en Europe centrale, et leur contribution commence à se faire sentir en Asie. Toutefois, dans la plupart des marchés locaux, la dette est encore concentrée à plus courte échéance.

45. De nombreux pays en développement, en Amérique latine notamment, ont développé leur marché d'obligations d'État partiellement en émettant des titres libellés en dollars ou indexés sur le dollar. Cette manière de procéder offre certes aux investisseurs une monnaie étrangère de couverture, mais peut mener à l'instabilité financière si les gouvernements en font un usage excessif, qui donne lieu à des niveaux non viables de la dette et à des disparités entre les monnaies. En

Asie, les marchés des obligations sont devenus une stratégie explicite et le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique ainsi que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auxquelles s'ajoutent la Chine, le Japon et la République de Corée (« ANASE + 3 ») participent activement à cette opération. Cela étant, dans de nombreux pays en développement, les marchés des valeurs ne sont pas assez liquides, ce qui rend l'intégration souhaitable.

46. Par contraste avec l'extension des marchés des obligations, l'émission d'actions dans les pays a nettement régressé sous l'effet du ralentissement économique général, associé à une tendance, de la part des investisseurs institutionnels, notamment les fonds de pension américains et européens, à préférer les investissements à revenu fixe, tendance qui pourrait être structurelle. En Asie, les émissions d'actions sont toujours la deuxième source du financement des sociétés, venant après les prêts bancaires, mais dépassant de peu les émissions d'obligations de sociétés. En Europe centrale, les privatisations ont fait du financement par actions la deuxième source de financement, l'emprunt obligataire n'étant guère courant. Toutefois, les marchés boursiers des économies en transition sont à court de liquidités, et les sociétés ont commencé à se faire radier de la cote dès que l'impulsion due aux privatisations a pris fin.

47. La viabilité des marchés boursiers dans les petits pays en développement ou en transition devient de plus en plus difficile. Paradoxalement, de nombreux marchés boursiers, qui avaient adopté les meilleures pratiques internationales et s'étaient dotés d'une infrastructure, voient les entreprises se tourner vers l'étranger pour la mobilisation de capitaux, la cotation en bourse et les transactions. Dans ces circonstances, les petits pays estiment préférable de lier leurs systèmes locaux de courtage aux marchés mondiaux ou de fusionner avec eux. L'introduction du courtage électronique rend ces liens plus étroits et, le cas échéant, facilite les fusions.

48. L'amélioration des indicateurs de solidité financière dans les pays d'Europe en transition et les progrès, plus lents mais généralement réguliers, notés en Asie résultent directement des améliorations systématiques apportées à la réglementation du secteur bancaire et de la mise en oeuvre de réformes. L'efficacité accrue de la gestion macroéconomique dans les pays en développement est également ressentie dans le secteur financier. Des finances publiques saines, des politiques monétaires prudentes et l'expansion de la dette publique sous forme de valeurs négociables facilitent l'émergence de marchés financiers à plus long terme.

49. L'introduction d'autres mesures tendant à promouvoir le développement financier a donné de bons résultats dans de nombreux pays en développement et pays en transition. Dans le cadre du processus préparatoire à leur adhésion à l'Union européenne (UE), certains pays en transition ont en peu de temps aligné la plus grande partie de leur cadre juridique sur les normes internationales. À l'heure actuelle, les actionnaires des pays en transition avancés sont tout aussi bien ou même mieux protégés que dans certains pays industrialisés. Un certain nombre de pays en développement et de pays en transition ont récemment renforcé le cadre législatif des marchés des capitaux. D'autres ont adopté des codes de meilleures pratiques afin d'améliorer la publicité, protéger les droits des actionnaires minoritaires et optimiser la valeur réelle de l'investissement pour l'actionnaire.

50. Dans le souci d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leur secteur financier, la stratégie de la communauté internationale a été

d'encourager ces pays à faire appel au Programme d'évaluation des secteurs financiers des institutions de Bretton Woods et à respecter un ensemble de normes et codes internationaux (contrôle des secteurs bancaire et des assurances, réglementation en matière de titres, systèmes de paiement, gouvernance des entreprises, systèmes de comptabilité, et régimes applicables à la vérification des comptes et à l'insolvabilité et droits des créanciers), dont l'application peut améliorer la gestion macroéconomique, élargir l'accès aux marchés financiers et permettre de mieux évaluer les risques. Toutefois, ces règles s'inspirent principalement des pratiques suivies dans les pays développés et on s'est demandé dans quelle mesure elles étaient compatibles avec les capacités d'application de pays ayant atteint des niveaux de développement très différents. Comme il a été convenu dans le Consensus de Monterrey, il importe de veiller à ce que les pays en développement participent comme il convient à l'élaboration des normes qui leur seront appliquées.

51. Il importe également que les pays en développement et les pays en transition puissent évaluer correctement les conseils qui figurent dans les programmes d'évaluation des secteurs financiers et les examens des normes et codes, et qu'ils interviennent en conséquence pour s'assurer, par exemple, que les mesures qu'ils prennent correspondent bien à leurs priorités nationales de développement. De nombreux organismes bilatéraux d'aide et institutions multilatérales ont cherché à aider les pays en développement et les pays en transition à développer leur secteur financier – différentes entités s'attachant à tel ou tel aspect de la question depuis le microfinancement jusqu'au développement des marchés de capitaux. Les organismes donateurs ont été dans une certaine mesure en contact les uns avec les autres pour accroître l'efficacité et la cohérence de leur assistance, tout en se rendant de plus en plus compte qu'ils devaient se concerter davantage et fournir une assistance plus large. La nouvelle initiative de renforcement de la surveillance du secteur financier, qui implique la Banque mondiale, le FMI et cinq grands pays donateurs, constitue une réponse à ces questions. Elle prévoit d'être à la fois un mécanisme d'intervention rapide et un cadre de coopération et de dialogue sur l'assistance technique dans ce domaine. La viabilité du secteur financier est également l'une des questions dont traitent les nouveaux centres régionaux africains d'assistance technique (voir par. 20 ci-dessus).

52. Les pays en développement et les pays en transition devraient redoubler d'efforts pour renforcer leur système financier. À cette fin, ils devraient resserrer encore la réglementation prudentielle et le contrôle de leur système bancaire et assurer le développement ordonné de leur système financier en adoptant des mesures bien échelonnées pour mettre en place les arrangements institutionnels nécessaires aux marchés de capitaux et aux secteurs de l'assurance et des pensions. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux risques éventuellement associés aux opérations en devises sur les marchés intérieurs. De même, le secteur financier exige l'existence d'institutions – notamment des banques de développement – qui facilitent l'accès des petites et moyennes entreprises au financement à moyen et à long terme, à l'emprunt et au financement par actions, et assurent la fourniture de services aux petits épargnants. Il faudrait en outre poursuivre l'action menée pour développer les marchés des obligations intérieurs, notamment en reculant les échéances et en évitant que ne s'accumule un volume élevé d'instruments liés à des devises étrangères. Il est crucial que l'appui apporté par les donateurs

soit accru afin d'améliorer la bonne santé du secteur financier dans les pays en développement et les pays en transition. Les programmes de surveillance du secteur financier devraient permettre d'obtenir des niveaux appropriés d'assistance technique, appuyés par un dialogue efficace d'experts entre donateurs, pays en développement et pays en transition sur le développement du secteur financier

53. En quelques années, les envois de fonds de travailleurs à l'étranger sont devenus la troisième source de devises pour les pays en développement dans leur ensemble, se plaçant après les recettes à l'exportation et l'investissement étranger direct et bien avant l'aide publique. Le Consensus de Monterrey exprime des préoccupations concernant les frais élevés de ces envois – souvent supérieurs à 20 % du montant transféré. L'action menée par la Banque interaméricaine de développement et les mesures prises tant par les pays d'accueil que les pays de destination ont permis de réduire considérablement ces frais pour les transferts monétaires vers l'Amérique latine. Des initiatives du même ordre sont prises dans d'autres régions.

54. Le Consensus de Monterrey a souligné que le développement et l'expansion du microfinancement et du microcrédit à l'intention des micro, petites et moyennes entreprises étaient une composante importante des politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Le microfinancement contribue de plus en plus à l'élargissement de l'accès des familles nécessiteuses, des femmes, des petites et des microentreprises des pays en développement et des pays en transition aux services financiers, notamment le crédit, l'épargne, l'assurance et les transferts de fonds. Dans ce domaine, on se heurte toujours à de nombreux obstacles – manque de garanties corporelles ou de renseignements tangibles sur la solvabilité du débiteur et entraves d'ordre réglementaire qui restreignent la marge de manoeuvre dont les organismes de microfinancement doivent disposer pour mener à bien leurs opérations. L'extension du microfinancement, dont l'ampleur à l'heure actuelle est limitée par rapport au nombre d'utilisateurs potentiels, et l'amélioration de l'accès des personnes traditionnellement considérées comme non solvables, telles que les femmes pauvres, demeure une entreprise ardue. La difficulté, examinée lors du Sommet sur le microcrédit+5, tenu en novembre 2002 en tant que suivi du premier Sommet sur le microcrédit, tenu en 1997, consiste à renforcer la viabilité financière des organismes de microfinancement tout en accroissant le nombre des clients visés qu'ils touchent, particulièrement les plus démunis. L'expansion du microfinancement est considérablement entravée par l'insuffisance des capacités locales de mettre en oeuvre les programmes. Les gouvernements et les donateurs nationaux peuvent jouer un rôle de premier plan à cet égard en identifiant les organismes qui seront chargés de ces programmes et en s'engageant à long terme envers eux.

55. Il conviendrait de renforcer les services financiers à l'intention des familles nécessiteuses, des femmes et des micro, petites et moyennes entreprises, notamment dans les zones rurales. Les organisations multilatérales et les organismes en place dans les pays donateurs continuent de jouer un rôle décisif en apportant une aide pour ce qui est de la mise en place initiale et des frais courant, de la formation et du renforcement des capacités. Au niveau des pays, les partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que la participation accrue des organisations de la société civile et des entreprises devraient contribuer de même à l'établissement de tels services. Les gouvernements

devraient formuler une réglementation appropriée, propre à faciliter le fonctionnement et la viabilité de ces services financiers.

III. Mobilisation de ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés

56. Dans un contexte de stabilité financière internationale et nationale, les flux internationaux de capitaux privés, sont un appoint indispensable aux efforts déployés sur le plan national pour mobiliser le financement du développement. Toutefois, les capitaux acheminés vers les pays en développement – dont le flux net comprend les entrées et les sorties d'investissements étrangers directs, les investissements de portefeuille et les prêts des banques commerciales internationales – ont notablement décliné de 1997 à 2001 et n'ont accusé qu'une modeste augmentation en 2002, ce qui montre bien qu'il est nécessaire d'appliquer intégralement le Consensus de Monterrey (voir tableau 2)

Tableau 2
**Flux financiers privés nets à destination des économies
en développement et des économies en transition, 1995-2002**
(En milliards de dollars)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Économies en développement								
Montant total, dont :	157,0	208,1	96,6	38,9	66,2	18,2	17,9	51,8
Investissements nets directs	82,0	97,2	120,5	128,0	133,0	125,6	145,3	110,0
Investissements nets de portefeuille	34,2	81,5	41,6	(3,7)	39,0	9,7	(41,7)	(40,0)
Autres investissements nets ^a	40,8	29,3	(65,5)	(85,3)	(105,8)	(117,2)	(85,8)	(18,2)
Économies en transition								
Montant total, dont :	51,4	20,2	(20,9)	14,5	29,8	32,9	20,9	34,1
Investissements nets directs	13,0	12,3	15,5	20,8	23,8	23,4	25,2	29,2
Investissements nets de portefeuille	14,6	13,1	6,9	5,4	2,4	2,4	3,2	3,4
Autres investissements nets ^a	23,8	(5,1)	(43,3)	(11,8)	3,6	7,1	(7,4)	1,5

Source: *La situation économique et sociale dans le monde 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.C.1).

^a Y compris les prêts bancaires commerciaux à court et à long terme.

57. Les valeurs étrangères et autres investissements, principalement les prêts bancaires dans les pays en développement ont enregistré des sorties nettes chaque année depuis 1997. Les investissements étrangers directs sont demeurés l'unique

source positive nette de financement étranger privé vers ces pays, encore qu'ils aient chuté brutalement, passant de 145 milliards de dollars en 2001 à 110 milliards de dollars en 2002. Dans les pays en transition, les investissements étrangers directs et les investissements étrangers de portefeuille sont demeurés positifs et relativement stables au contraire des flux bancaires et autres flux privés marqués par l'instabilité.

Politiques en matière d'investissement étranger direct

58. Dans le monde en développement, les investissements étrangers directs se concentrent principalement dans moins de 12 pays. Cela signifie que la majorité des économies en développement, notamment celles des pays les moins avancés (PMA) ne reçoivent pas une part adéquate des avantages de ces flux. C'est pourquoi le Consensus de Monterrey souligne qu'il est important de déployer des efforts, notamment pour instaurer un climat d'investissement transparent, stable et prévisible afin que les pays puissent attirer et renforcer les investissements de capitaux productifs. Le Consensus souligne également la nécessité de mettre en place des cadres réglementaires appropriés, qui contribuent à l'instauration d'un environnement propice à l'investissement, qu'il soit étranger ou national.

59. Les politiques devront être adaptées aux caractéristiques d'un pays donné; ainsi, les PMA et les petits États insulaires en développement, qui ont un revenu faible et un marché limité, exigeront des mesures plus spécifiques, tandis que les économies faibles ou instables pourront être dans l'incapacité d'attirer des flux d'investissements étrangers directs soutenus. Il y a là des contraintes que l'intégration économique régionale avec d'autres pays en développement peut atténuer. Dans l'ensemble, l'instauration d'un climat d'investissement adapté et favorable aux investisseurs s'est avérée être la meilleure politique que pouvaient appliquer la plupart des pays, grands ou petits, développés ou en développement.

60. Cela dit, l'amélioration des cadres réglementaires et l'instauration d'un environnement national plus porteur n'ont pas en elles-mêmes, dans un grand nombre de pays, entraîné l'augmentation anticipée des entrées de capitaux. C'est pourquoi le Consensus de Monterrey recommande également l'adoption de mesures plus dynamiques, y compris l'établissement de partenariats aux niveaux privé, public et multilatéral.

61. À cet égard, certains pays fournisseurs d'investissements étrangers directs ont commencé à accorder davantage d'importance dans leur action aux incidences de ces investissements sur le développement, par exemple en visant les PMA ou des projets exécutés dans des zones ou des secteurs auxquels le développement bénéficiera le plus. L'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et le Groupe des pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui est entré en vigueur en avril 2003, en est un exemple. Cet accord, le successeur de la quatrième Convention de Lomé, contient des dispositions détaillées touchant la promotion des investissements, le financement des investissements et l'appui à ceux-ci ainsi que les garanties à l'investissement. Il représente l'ensemble le plus complet à ce jour de mesures que prendront les pays d'origine, qui ait été adopté au niveau international. Il sera donc important de suivre et d'évaluer sa mise en oeuvre.

62. En outre, un nombre important de pays ont conclu des traités d'investissement bilatéraux et des traités de double imposition, deux types d'instruments dont l'importance potentielle est relevée dans le Consensus de Monterrey. Les traités d'investissement bilatéraux s'efforcent de sécuriser les investissements étrangers en

prévoyant des indemnisations en cas de nationalisation ou d'expropriation, le règlement des différends et la fourniture de garanties touchant les transferts de fonds. Les traités de double imposition répartissent le revenu imposable entre le pays hôte et le pays d'origine et réduisent les possibilités de double imposition. À la fin de 2002, on comptait 2 099 traités d'investissement bilatéraux et 2 185 traités de double imposition, impliquant pour la plupart un pays en développement ou un pays en transition.

63. Un certain nombre d'institutions multilatérales continuent par ailleurs à aider les pays en développement et les pays en transition à attirer les investissements étrangers et à en tirer parti. Le Consensus de Monterrey souligne l'importance que présentent les garanties contre le risque à l'appui des investissements étrangers dans le monde en développement, telles que les garanties offertes par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) de la Banque mondiale, ainsi que la nécessité d'affermir les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, portant notamment sur la mise en place des cadres réglementaires nécessaires aux programmes d'investissement, des organismes de promotion des investissements efficaces et des stratégies de promotion sectorielles. Le Consensus de Monterrey relève également l'utilité des partenariats entre les secteurs public et privé pour faciliter les investissements, tel que le partenariat établi entre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Chambre de commerce internationale au sein du Comité consultatif pour l'investissement dans les pays les moins avancés, qui offre un cadre informel et souple dans lequel les personnalités du monde des affaires et de hauts fonctionnaires chargés des questions d'investissement peuvent débattre de questions liées à l'investissement étranger direct (IED). Dans certains pays, la Banque mondiale et le FMI ont également aidé à la mise en place de conseils consultatifs pour l'investissement au niveau national.

64. Certains pays qui étaient parvenus à accroître leurs flux d'IED se sont aperçus que les avantages escomptés du point de vue du développement ne s'étaient pas matérialisés. Lorsque des sociétés multinationales créent des investissements productifs qui s'intègrent dans une chaîne d'approvisionnement géographiquement diversifiée, les activités de recherche-développement peuvent certes demeurer dans le pays d'origine de l'investisseur, mais les divers stages de la production se déroulent dans de multiples unités situées en dehors du pays. Les investissements extérieurs, qui sont attirés par l'existence de main-d'oeuvre bon marché pour l'exportation d'articles assemblés nationalement à partir de produits semi-finis importés, n'augmentent guère la valeur ajoutée dans le pays, n'impliquent que des transferts limités de technologie et n'augmentent que faiblement la productivité de la main-d'oeuvre. Les politiques nationales devraient donc offrir à l'IED des incitations qui maximisent le transfert de technologies et la valeur ajoutée nationale.

65. Dans ce contexte, le Consensus de Monterrey souligne l'utilité potentielle de mécanismes de consultation entre les organisations financières internationales ou régionales et les gouvernements auxquels serait associé le secteur privé à la fois dans les pays d'origine et les pays d'accueil. Ces mécanismes peuvent réduire les incertitudes quant aux politiques et priorités de ces acteurs et rendre le climat économique plus attrayant pour les investissements. L'établissement d'organismes de promotion des investissements dans de nombreux pays et le rôle clef qui leur est confié pour améliorer la communication avec le secteur privé montre que l'on se

rend de plus en plus compte de l'importance de mécanismes de consultation efficaces.

66. Les pays en développement et les pays en transition de même que leurs partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux devraient intégrer davantage l'action qu'ils mènent pour améliorer la réglementation applicable en matière d'investissements à des politiques nationales ayant pour but d'assurer une croissance économique plus forte, de redresser les faiblesses des marchés et des institutions et de renforcer les moyens d'action locaux. Les parties aux traités bilatéraux et régionaux d'investissement et de double imposition devraient prêter davantage d'attention aux différents aspects de leur développement. Il convient d'approfondir les analyses de manière à identifier, pour attirer l'IED, d'autres mesures dynamiques dans les pays d'origine et les pays d'accueil susceptibles d'améliorer le transfert de technologie, de bénéficier à l'industrie nationale et d'accroître la valeur ajoutée nationale des exportations.

67. Le Consensus de Monterrey exhorte le secteur privé à tenir compte non seulement des incidences économiques et financières de leurs activités, mais également des effets de celles-ci sur le développement. Ces questions ont été au centre des débats du Forum des entreprises, tenu à Monterrey parallèlement à la Conférence, sous les auspices d'un comité d'interlocuteurs appartenant au monde des affaires associés au processus du financement du développement. Le Comité était composé de représentants de la Chambre de commerce internationale, du Conseil d'affaires pour les Nations Unies et du Forum économique mondial. Plusieurs initiatives lancées lors du Forum sont actuellement appliquées et les délégations sont mises régulièrement au courant à New York des progrès accomplis.

68. Les représentants du secteur privé et des gouvernements participant à la Conférence de Monterrey ont présenté un certain nombre de propositions visant à promouvoir le financement des investissements dans les pays en développement et les pays en transition, qui sont actuellement appliquées avec l'appui et l'encouragement des gouvernements donateurs et des organisations multilatérales. Ces investissements devraient servir les intérêts du développement durable de ces pays, notamment en amenant l'eau, l'électricité, l'éducation et les services de santé à la population, particulièrement aux couches pauvres. Les dirigeants du monde des affaires et des gouvernements devraient continuer à examiner la question de savoir comment de telles possibilités d'IED peuvent être identifiées dans les meilleures conditions, comment un financement peut être obtenu et comment des projets adaptés peuvent être exécutés. Ils devraient également examiner comment la communauté internationale des affaires peut contribuer à l'accroissement des flux d'investissements vers les pays qui en ont le plus besoin, notamment en Afrique.

69. Ainsi, il est proposé de mettre en place une série de fonds régionaux spécifiquement conçus comme du capital-risque. De la même manière, on est en train de mettre sur pied un groupe d'études composé d'experts sur le financement de l'infrastructure des pays en développement (né d'une proposition faite lors de la Conférence de Monterrey), qui comprendra des représentants du secteur privé et du secteur public; le groupe traitera des risques associés à l'investissement privé international dans les infrastructures, identifiés dans les années 90 et plus élevés que prévus. On aura recours aux techniques de l'Internet pour faciliter des débats que tiendront régulièrement entre eux les experts du groupe. En fait, les mêmes

techniques peuvent également servir à faciliter d'autres consultations, par exemple entre les gouvernements et les investisseurs de par le monde. Dans ce sens, on élargit actuellement la composition du centre mondial d'information, dont la création avait été également proposé par les représentants du secteur privé lors de la Conférence de Monterrey, de manière à comprendre des réseaux gouvernements-investisseurs à accès limité, qui faciliteront la communication sur l'Internet.

70. Actuellement, d'une manière plus générale, le Secrétariat et certains groupements d'entreprises procèdent ensemble à la mise au point d'une idée visant à l'établissement d'un certain nombre de groupes d'études structurés composés d'intervenants multipartites – représentants du monde des affaires, des gouvernements, des milieux académiques et des organisations de la société civile – qui se concentreraient sur des sujets pertinents dans le cadre d'une série d'ateliers s'étendant sur une période d'un ou deux ans et qui transmettraient leurs conclusions au processus intergouvernemental de suivi du financement du développement ainsi qu'à d'autres entités intéressées. Les rapports présentés à ce sujet sur d'autres idées et initiatives devraient être fournis aux gouvernements lors des auditions avec les milieux d'affaires, prévues pour le 28 octobre 2003.

71. Les donateurs publics et privés et les organisations internationales devraient envisager d'appuyer de nouvelles propositions visant à explorer des mécanismes novateurs de mobilisation de l'information et de ressources destinées aux investissements étrangers. Il conviendrait également d'examiner des propositions visant à appuyer le financement de la dette et le financement par actions des petites et moyennes entreprises à l'aide de ressources extérieures. Le Bureau du financement du développement de l'ONU, en coopération avec la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions clefs intéressées, pourrait être le centre de liaison chargé de recevoir et de diffuser ces propositions. En outre, le Bureau du financement du développement, agissant en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et avec la nouvelle Commission pour le secteur privé et le développement du PNUD, sera chargé de promouvoir la tenue de consultations avec les fondations du secteur privé et les entreprises afin de rechercher des moyens créatifs de tenir compte des préoccupations sociales importantes dans les programmes de coopération et d'investissement pertinents.

72. Le Consensus de Monterrey souligne qu'il importe de promouvoir dans le pays d'origine et le pays hôte des mesures visant à améliorer la transparence et les informations relatives aux flux financiers. Dans ce sens, le FMI a renforcé sa capacité de suivre et d'analyser l'évolution des marchés financiers internationaux, notamment en faisant paraître le *Rapport trimestriel sur la stabilité financière dans le monde*, afin de fournir sur une base plus fréquente une évaluation des marchés financiers mondiaux et traiter du financement des marchés émergents dans un contexte mondial.

73. Il est à signaler également que, malgré les efforts considérables déployés par les gouvernements et les organisations internationales – en particulier le FMI, la Banque mondiale, la Banque des règlements internationaux et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que la CNUCED et les commissions régionales – pour améliorer les statistiques financières internationales, des lacunes importantes restent à combler. Ainsi, lorsqu'on ajoute la

balance des paiements relative aux comptes d'opérations courantes de tous les pays du monde, le surplus mondial devrait être égal au déficit mondial. En fait, les chiffres font ressortir un déficit mondial annuel de plus de 130 milliards de dollars depuis 2000. Les informations sur les flux financiers à court terme et les recettes provenant de ces flux sont les moins fiables; les données devraient être améliorées car les flux fébriles à court terme sont au centre de l'instabilité financière internationale, et cela accroîtrait également la fiabilité des informations sur les réserves d'avoirs extérieurs et les niveaux d'endettement.

74. À cet égard, les examens prévus pour l'été 2003 des deux activités du FMI existantes, à savoir l'Initiative sur les normes relatives aux données et le Programme d'évaluation des centres financiers offshore, seront l'occasion de recommander des améliorations, y compris une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition, d'améliorer la collecte et le suivi des informations sur les flux financiers, de renforcer le suivi des institutions à fort coefficient d'endettement dans les pays d'origine et d'améliorer la divulgation et les informations sur les marchés dérivés internationaux et locaux.

75. Les décideurs, les investisseurs et le public devraient avoir facilement accès à tous les renseignements utiles en matière de statistiques et de politiques. Les gouvernements et les grandes organisations financières internationales ont déjà fait de grands progrès pour ce qui est de diffuser des renseignements supplémentaires auprès des investisseurs; il est toutefois essentiel de s'assurer que les informations sont exactes et crédibles aux yeux des acteurs du marché. Par ailleurs, diverses initiatives privées s'efforcent de compléter les informations officielles, y compris le portail Web du Centre mondial d'information, évoqué au paragraphe 69 ci-dessus.

76. Pour être efficaces, les décideurs des secteurs privé et public doivent disposer de renseignements financiers fiables, mais les données dont ils disposent sont insuffisantes. En coopération avec la Commission de statistique de l'ONU, le cas échéant, les organisations financières internationales devraient redoubler d'efforts pour améliorer la collecte et la diffusion des données financières internationales. Il convient de consacrer des montants supplémentaires et d'apporter une assistance technique renforcée aux activités statistiques aux niveaux national et international. Il faudrait également encourager et appuyer les initiatives visant à diffuser des informations supplémentaires.

77. Le Consensus de Monterrey a accueilli avec satisfaction les initiatives visant à encourager le civisme des sociétés. Parmi celles-ci, l'Initiative relative au Pacte mondial s'efforce de contribuer à l'instauration d'une économie mondiale plus viable et plus ouverte en veillant à ce que les principes universels des droits de l'homme, ainsi que les questions de main-d'oeuvre et d'environnement soient bien intégrés dans la culture des sociétés, notamment en implantant des réseaux nationaux à l'écoute des circonstances et des besoins locaux. En juin 2003, l'Initiative avait été lancée dans plus de 50 pays, principalement dans le monde en développement, ce qui a permis la mise en place de structures nationales rassemblant divers acteurs sociaux pour examiner les besoins locaux. D'autres efforts, visant à définir les obligations des sociétés transnationales, s'intensifient depuis quelques années. Des initiatives ont été mises au point par la société civile, les organisations internationales et les sociétés multinationales elles-mêmes. D'une

manière générale, les diverses normes du civisme des entreprises sont peu à peu intégrées dans des instruments facultatifs et des codes de types variés.

IV. Le commerce international, moteur de la croissance et du développement

78. À la suite de l'adoption de mesures telles que la libéralisation des politiques commerciales dans le monde et l'application de politiques d'ajustement structurel adaptées, le commerce mondial s'est accru plus rapidement que la production mondiale au cours de cette dernière décennie. Les pays en développement ont participé activement à ce processus et leur part des exportations mondiales a dépassé 30 % en 2001. Toutefois, un grand nombre d'entre eux, notamment les pays les moins avancés et les pays tributaires de produits de base, continuent à être marginalisés dans le système commercial. De nombreux pays en développement continuent d'exporter avant tout des produits à faible valeur ajoutée nationale et à faible contenu technologique. De plus, la persistance des obstacles érigés par les pays d'importation à leurs exportations limite leur capacité de réaliser la contribution que le commerce pourrait apporter au développement. Par ailleurs, ils sont toujours vulnérables face à l'instabilité des recettes extérieures provenant du commerce et aux chocs liés au commerce extérieur. Le Consensus de Monterrey souligne le rôle que les politiques internationales pourraient jouer pour améliorer cette situation.

Négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce

79. En plaçant le développement au centre des négociations commerciales multilatérales, le Programme de Doha, adopté lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), offre une base importante aux efforts menés pour accroître la capacité des pays en développement à tirer parti de leur participation au système commercial mondial. Les pays ont un intérêt mutuel à la réussite du Programme, dont l'achèvement est prévu d'ici au 1er janvier 2005. Il s'agit de saisir pleinement cette occasion.

80. L'intégration effective et significative des intérêts et préoccupations des pays en développement et des pays en transition dans les principes et le fonctionnement du système commercial multilatéral fait partie intégrante du Programme de Doha. Toutefois, pour la plupart, les délais pour les préparatifs de la cinquième Réunion ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Cancún en septembre 2003, n'ont pas été respectés. Si les négociations sur les services ont progressé jusqu'au stade des offres et des requêtes, la participation des pays en développement, notamment celle des PMA, a été faible. Il a également été d'obtenir un consensus touchant les modalités du traitement spécial à accorder aux PMA dans les négociations sur les services.

81. Le Consensus de Monterrey montre qu'il est urgent d'ouvrir davantage et de manière prévisible tous les marchés aux exportations des pays en développement. Dans la Déclaration de Doha, les ministres ont convenu d'entreprendre des négociations qui visent, au moyen de modalités convenues, à réduire ou, selon le cas, à éliminer les obstacles tarifaires, y compris les crêtes tarifaires, les tarifs douaniers élevés et la progressivité des droits ainsi que les obstacles non tarifaires, touchant en particulier les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. La Déclaration a également prévu que la gamme des

produits visés serait complète, qu'elle ne comporterait pas d'exclusions a priori et que les négociations tiendraient pleinement compte des besoins et des intérêts particuliers des pays en développement, y compris ceux des PMA.

82. La protection tarifaire continue d'entraver les exportations des pays en développement d'une manière disproportionnée. Soixante pour cent des importations soumises à des crêtes tarifaires aux États-Unis, dans l'Union européenne, au Japon et au Canada proviennent de pays en développement. Dans le cas de l'agriculture, les tarifs douaniers appliqués par les pays industriels aux exportations des pays en développement varient en moyenne entre 25 et 30 %, alors qu'ils se situent à 15 % pour les autres pays industrialisés. Les subventions à l'agriculture et l'appui du gouvernement dans les pays développés, qui placent les pays en développement dans une situation de concurrence défavorable, dépassent 300 milliards de dollars. On estime que l'élimination des restrictions au seul commerce agricole pourrait entraîner une augmentation des revenus des pays en développement de près de 400 milliards de dollars d'ici à 2015.

83. En outre, 20 % seulement des produits couverts par le règlement de l'OMC au cours des trois premières phases (1995-2001) de l'Accord sur les textiles et les vêtements ont été contingentés; l'élimination des contingents sur les 80 % restants devra être appliquée d'ici à la fin de 2004. Les difficultés auxquelles se heurte l'accès aux marchés peuvent être aggravées par l'abus des mesures antidumping, les normes techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les règles d'origine et les subventions. Les règles d'origine demeurent excessivement complexes et diffuses, tandis que les schémas de préférence sont assortis de trop de conditions et modalités, dont l'application décourage les exportateurs des pays en développement.

84. La contribution des services aux recettes d'exportation des pays en développement demeure limitée dans la plupart des cas à la fourniture de services requérant de faibles qualifications et à forte intensité de main-d'oeuvre. Les obstacles à la circulation des personnes physiques qui traversent les frontières pour fournir des services doivent être examinés lors des négociations intervenant dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). L'expansion des exportations de services par les pays en développement pourrait être encouragée dans un certain nombre d'autres domaines par l'adoption de politiques appropriées, y compris l'application effective de l'article IV de l'AGCS, notamment en assurant l'accès des pays en développement à la technologie, aux circuits de distribution et aux réseaux d'information, et en libéralisant l'accès aux marchés dans les secteurs et les modes de fourniture des services. Les mesures de libéralisation prévues par l'AGCS devraient également offrir des garanties qui assurent le plein accès des pauvres aux services essentiels, l'article IX.2 accordant aux pays en développement la liberté d'ouvrir moins de secteurs et d'assujettir l'accès aux fournisseurs étrangers de services à certaines conditions.

85. Dans le domaine de l'agriculture, l'importance des montants consacrés dans le budget à la protection de l'agriculture dans les pays développés continue de susciter de vives préoccupations. En juin 2003, l'Union européenne a adopté des modifications à la politique agricole commune, dont l'objectif principal est de rompre le lien entre subventions et production. De fait, il est nécessaire de mettre en place des réductions ciblées et assorties d'un calendrier précis afin d'éliminer peu à peu toutes les formes de subventions à l'exportation. Beaucoup ont souligné qu'il importait de modifier les règles régissant les subventions nationales afin que

l'assistance fournie aux agriculteurs des pays développés soit accordée d'une manière ciblée, transparente, efficace et qui ne fausse pas les échanges. Il convient toutefois de prêter également une attention à la possibilité que de telles subventions (« boîte verte »), qui sont censées être indépendantes des cours et de la production, n'entraînent pas de distorsions des marchés internationaux de nature à entraver les exportations des pays en développement.

86. Il est essentiel que l'élargissement de l'accès aux marchés des exportations de biens et services en provenance des pays en développement continue de recevoir un rang de priorité élevé dans la mise en oeuvre du Programme de développement de Doha. L'achèvement intégral et en temps voulu de l'application de l'Accord sur les textiles et les vêtements est d'importance critique et transmettra à la communauté internationale un message important. Un accès plus assuré aux marchés s'impose également dans les secteurs et les modes de fourniture de services par les pays en développement, notamment en ce qui concerne la circulation temporaire de personnes physiques. Les subventions et les appuis fournis en matière agricole qui entravent la concurrence des importations provenant des pays en développement sont incompatibles avec l'esprit du Consensus de Monterrey et doivent être réduites, notamment les subventions et les appuis qui ne tombent pas actuellement sous le coup des engagements de l'OMC, et les subventions aux exportations devraient être éliminées. Tous les pays devraient faire preuve de la plus grande modération lorsqu'ils appliquent des mesures commerciales restrictives, des normes et des règles pour que celles-ci ne deviennent pas des obstacles commerciaux.

87. Un accès élargi et véritable aux marchés ne pourra renforcer le financement du développement que si les pays disposent des capacités voulues d'exportation concurrentielle sur les marchés étrangers. Le débat sur la dimension du développement du commerce doit également envisager de mettre en place des politiques propres à appuyer les mesures destinées à accroître la compétitivité en appuyant l'établissement de liens productifs et technologiques appropriés entre les activités d'exportation et l'économie interne. L'objectif devrait être non seulement d'assurer l'accès aux marchés internationaux existants, mais aussi de créer de nouveaux marchés à l'exportation en développant et en introduisant de nouveaux procédés de fabrication et des produits à forte intensité technologique. Il est particulièrement important à cet égard de prendre en compte les coûts imposés par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce aux pays en développement qui s'efforcent d'importer des technologies pour améliorer leurs capacités d'exportation. Il n'est pas moins important de faire avancer la mise en oeuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha touchant cet accord, qui s'efforce de faciliter la fourniture de médicaments à des prix abordables pour les pays en développement.

88. L'examen de la dimension du développement dans les politiques commerciales devrait s'attacher à la manière dont l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pourrait être appliqué afin de réduire les coûts des importations de technologie et d'améliorer la productivité des structures de production internes, ainsi que la production et la compétitivité des pays en développement. Cet examen devrait également s'étendre à la manière dont l'Accord pourrait dynamiser la production interne et les secteurs d'exportation à forte intensité de technologie.

89. Le Consensus de Monterrey a intégré la décision prise dans la Déclaration de Doha selon laquelle les dispositions relatives au traitement spécial et différencié des pays en développement dans les accords commerciaux « seront réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles ». Au cours des négociations, les pays en développement ont présenté 88 propositions touchant les différents aspects du traitement spécial et différencié; toutefois, plusieurs délais pour les préparatifs de l'achèvement des travaux dans ce domaine n'ont pas non plus été respectées.

90. Il est nécessaire d'élaborer un ensemble de traitements spéciaux et différenciés des pays en développement dans des politiques commerciales à large base et orientées vers le développement, qui tiennent compte des éléments suivants : l'application étendue de la clause de la nation la plus favorisée et de politiques non discriminatoires associées à une réciprocité qui ne soit pas totale dans les négociations; l'adaptation des principes d'une manière qui corresponde aux besoins en matière de commerce, de finances et de développement des pays en développement et à leurs capacités; une marge de manoeuvre suffisante en ce qui concerne les questions internes et les accords liés au commerce; la stabilité, la sécurité et la viabilité accrues des traitements spéciaux et différentiels; l'accès préférentiel aux marchés; une attention spéciale prêtée par les pays développés avant qu'ils n'appliquent des mesures de défense commerciale contre les pays en développement; la prise en compte intégrale des dimensions du développement dans les questions nouvelles et émergentes; et la fourniture de ressources appropriées aux pays en développement pour qu'ils puissent financer les coûts de mise en oeuvre et les ajustements découlant des accords de commerce multilatéraux.

Mesures de soutien en faveur des pays les moins avancés

91. Bien que la participation des PMA au commerce mondial demeure marginale, plusieurs pays développés ont depuis peu pris des dispositions gouvernementales pour améliorer la gamme des produits, étendre la portée des préférences et assouplir les règles d'origine prévues dans leurs systèmes d'arrangements commerciaux préférentiels autonomes à l'intention des PMA, progressant en direction d'un accès aux marchés sans droits et sans quotas. On mentionnera notamment l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne, l'*Africa Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés) et les nouveaux systèmes généralisés de préférences du Canada et du Japon. Toutefois, des règles d'origine strictes, des procédures documentaires complexes et d'autres pratiques réduisent le recours effectif des PMA à ces arrangements. De plus, plusieurs pays en développement ont accordé des régimes préférentiels aux PMA, principalement dans le contexte de leurs accords de commerce régionaux.

92. Si 29 PMA anciennement parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs et le commerce sont devenus de facto membres de l'OMC, d'autres ont dû négocier leur adhésion à cette organisation. À l'heure actuelle, 10 PMA ont entamé ce processus; un petit nombre d'entre eux en sont à un stade avancé. Toutefois, la procédure d'adhésion est onéreuse, et il est exigé des PMA qui l'entament des engagements concernant la libéralisation du commerce et des modifications de leurs politiques qui souvent ont dépassé les capacités de ces pays. Le Conseil général de l'OMC a donc adopté, en décembre 2002, des procédures visant à faciliter l'adhésion des PMA et a offert aux membres de l'OMC quelques lignes directrices à

prendre en considération lorsqu'ils demandent aux PMA qui cherchent à devenir membres de l'organisation de s'engager à libéraliser les échanges.

93. Une assistance technique touchant le commerce et les programmes de renforcement des capacités sont offerts dans le cadre de divers programmes bilatéraux et multilatéraux dont certains, tels que le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés et le Programme commun d'assistance technique intégré pour certains des pays les moins avancés et d'autres pays en développement (JITAP), font l'objet de mesures de renforcement. Le Cadre intégré remanié, appliqué par la CNUCED, l'OMC, le Centre du commerce international CNUCED/OMC/CCI, la Banque mondiale, le FMI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a pour but d'intégrer les questions commerciales dans les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté des PMA, et d'aider à la fourniture coordonnée d'une assistance technique liée au commerce qui corresponde aux besoins identifiés par les PMA, y compris le renforcement des capacités de production. Le Programme JITAP, qui est appliqué conjointement par le CCI, la CNUCED et l'OMC, a pour mission de renforcer les capacités en matière de ressources humaines, d'institutions, d'élaboration des politiques et d'exportation des pays africains au fur et à mesure que ceux-ci s'intègrent dans le système commercial multilatéral. Le Mémoire d'accord, récemment conclu entre l'OMC et la CNUCED, facilitera encore davantage la collaboration dans ces domaines.

94. Les schémas d'accès préférentiels aux marchés applicables aux PMA doivent être consolidés et rendus plus prévisibles. Les pays développés devraient améliorer leurs préférences commerciales du point de vue de la gamme des produits visés et de la portée des préférences, et assouplir les mesures qui restreignent l'applicabilité des préférences commerciales. Les pays en développement qui ont accordé des préférences commerciales aux PMA devraient continuer à améliorer celles-ci. Les mesures visant à faciliter l'adhésion des PMA à l'OMC grâce à l'adoption de directives visant à la mise en oeuvre des procédures simplifiées et rationnelles adoptées par le Conseil général de l'OMC devraient être appliquées intégralement. Les programmes multilatéraux d'assistance technique devraient accroître leur soutien et leur appui aux PMA, de même qu'aux autres pays en développement et aux pays en transition, dont la demande d'adhésion à l'OMC est en cours.

Autres questions de politique commerciale

95. Le Consensus de Monterrey montre qu'il est nécessaire d'atténuer les conséquences de la faiblesse et de la volatilité des recettes provenant des exportations de produits de base. En dépit des progrès réalisés par les pays en développement pour diversifier leurs exportations depuis quelques décennies, on compte 38 pays en développement qui dépendent d'un seul produit de base pour plus de 50 % de leurs recettes à l'exportation et 48 pays qui dépendent de deux de ces produits. Les fluctuations des cours ne se sont pas atténuées et les cours de certains produits de base importants ont chuté de manière significative au cours des dernières années. Ainsi, les producteurs de café reçoivent maintenant en gros un tiers des prix pratiqués au milieu des années 90. Dans certains cas, l'instabilité des prix a été causée par les conseils trop optimistes donnés aux producteurs touchant les possibilités de croissance des marchés ou une réaction procyclique des producteurs à l'instabilité des cours; elle peut aussi résulter de perturbations dues à

des conflits internes. La gestion des fluctuations des cours des produits de base est, pour les gouvernements et les entreprises, une tâche redoutable, qui devrait notamment accorder une plus grande attention aux ajustements de la production.

96. Le commerce des produits de base continue à être une source essentielle de ressources pour le développement; il conviendrait donc de prêter une attention : a) à l'atténuation des conséquences de déficits temporaires des recettes, notamment par le recours aux facilités du FMI ainsi qu'aux instruments fondés sur le jeu du marché comme le développement des marchés à terme dans les pays producteurs; b) à l'adoption de mesures visant à équilibrer la production en fonction de l'expansion potentielle des marchés des produits de base clefs; et c) à la diversification de la production et à la mise en place de programmes de facilitation du commerce. Les gouvernements devraient également envisager d'instaurer un dialogue avec les entreprises au sujet de l'adoption de mesures visant à appuyer les forces du marché, propres à améliorer les perspectives des recettes d'exportation provenant des produits de base et à favoriser la diversification des exportations en provenance des pays en développement.

97. Plus de la moitié des échanges commerciaux dans le monde ont lieu dans le cadre d'accords de commerce régionaux existants ou prévus. Cette situation est le résultat d'une augmentation du nombre de ces arrangements ainsi que de l'élargissement et de l'affermissement des zones de libre échange ou des unions douanières existantes. En décembre 2002, l'OMC avait été notifiée de l'existence de plus de 250 accords de ce type dont 130 depuis janvier 1995. De ce fait, 146 membres de l'OMC sont parties à l'un de ces arrangements au moins. Le Programme de travail de Doha sur les règles applicables aux arrangements commerciaux régionaux vise à clarifier et à améliorer notamment les procédures d'examen de ces arrangements de sorte que l'on puisse s'assurer plus efficacement de leur compatibilité avec l'OMC et donc réduire au minimum le risque associé aux arrangements commerciaux régionaux discriminatoires et empêcher l'extension de ceux-ci.

98. De nombreux accords de coopération et d'intégration économique sous-régionaux et régionaux, de même que certains arrangements interrégionaux, visent un large éventail d'objectifs économiques, politiques et sociaux et comportent des démarches multisectorielles, y compris l'adoption d'un ensemble de mesures consacrées à la consolidation des échanges et aux investissements. De nombreux arrangements commerciaux Sud-Sud ont accéléré la libéralisation du commerce des biens et ont abouti à l'adoption de mesures en vue de celle des services. En adoptant un tarif extérieur commun, un petit nombre d'entre eux sont devenus de véritables unions douanières. Pour de nombreux pays, l'intégration régionale, quand elle est réussie, peut servir de base à une intégration progressive et active dans l'économie mondiale. Les arrangements commerciaux régionaux et sous-régionaux interviennent également dans la recherche de solutions aux problèmes auxquels doivent faire face les pays en développement sans littoral ou insulaires en facilitant les échanges avec les voisins, de même qu'en levant les obstacles au transit. Il importe donc que les pays en développement et les pays en transition continuent à étudier les avantages et les coûts de la consolidation des schémas d'intégration commerciale.

99. La célébration du quarantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI), qui aura lieu au Brésil en juin 2004, sera une occasion importante d'évaluer l'action de suivi du Consensus de Monterrey en ce qui concerne les politiques commerciales internationales et le développement. La Conférence, qui se tiendra six mois avant l'achèvement du processus de Doha, sera l'instance critique pour l'évaluation des résultats probables ainsi que des mesures de politique commerciale mises en oeuvre en dehors de l'OMC. Il sera également possible lors de cette session d'identifier les activités de collaboration qu'il sera nécessaire d'entreprendre pour ce qui est des questions relatives au commerce et de leurs incidences du point de vue du financement du développement, et de renforcer la cohérence des programmes de coopération multilatérale et bilatérale pertinents.

V. Renforcement de la coopération financière et technique internationale au service du développement

100. La Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à un moment critique de l'histoire de l'assistance internationale au développement. En 2000, les dirigeants politiques du monde ont adopté la Déclaration du Millénaire dans laquelle ils ont énoncé des ambitions élevées dans le domaine du développement. Les objectifs qu'ils ont fixés sont désormais connus comme les objectifs du Millénaire pour le développement; à l'époque pourtant, l'aide publique au développement (APD) avait atteint ses niveaux les plus bas par rapport aux revenus des pays donateurs.

101. Le Consensus de Monterrey cherche non seulement à interrompre la tendance à la baisse de l'aide, mais également à donner un souffle nouveau au climat de la coopération internationale pour le développement. Les éléments clés de la structure et du fonctionnement de la nouvelle architecture envisagée pour l'aide sont les partenariats et la responsabilité à double sens. Les pays développés et les pays en développement devront coopérer à la réalisation des réformes nécessaires, à la mise en place, par une action menée des deux côtés, d'un cercle positif d'accélération du progrès vers le développement et les objectifs et cibles internationaux convenus. Des progrès, mêmes inégaux, peuvent être observés sur les trois fronts clés suivants: le ciblage de l'aide visant à renforcer l'efficacité de celle-ci; l'amélioration de l'efficacité de l'aide grâce à une meilleure harmonisation et cohérence; et l'accroissement du volume d'ensemble de l'aide.

Cibler l'aide pour améliorer son efficacité

102. Les débats qui se déroulent actuellement au plan international sur le ciblage de l'aide s'articulent autour de trois grands axes: a) l'amélioration de l'aménagement des priorités de manière à cibler l'aide sur les objectifs du Millénaire, notamment sur les initiatives connexes d'appui, telles que le renforcement des capacités nationales, pour améliorer la gestion des dépenses publiques; b) la mise en place d'une stratégie opérationnelle plus précise pour sélectionner les approches politiques qui conviennent le mieux à la réalisation d'un objectif particulier dans des circonstances données; c) le renforcement de la sélectivité des pays de manière à cibler l'aide sur les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux tout en appuyant l'action menée par les pays qui ont donné les meilleurs résultats.

103. L'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) est destinée à être un important moyen d'orientation de l'aide vers des domaines et objectifs clefs dans les pays à faible revenu. Si l'on accorde maintenant davantage d'importance à la spécificité et à la diversité des pays, les DRSP ne s'en efforcent pas moins et de plus en plus de se concentrer sur la réalisation des objectifs du Millénaire, dans lesquels les institutions financières internationales et d'autres organismes de développement multilatéraux voient de plus en plus un outil de la prise de décisions. Par exemple, ces documents servent à infléchir les décisions touchant la Facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les Stratégies d'aide aux pays de la Banque mondiale et l'accès aux ressources de l'Association internationale de développement (AID), l'instrument de prêts concessionnels de la Banque mondiale, les opérations de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ainsi que la formulation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

104. En outre, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE étudie actuellement la façon dont les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté peuvent aider à orienter les programmes bilatéraux d'assistance au développement. En fait, la plupart des pays industriels ont déjà remanié leurs politiques d'aide bilatérale de manière à mieux les aligner sur les préoccupations des objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté exécutées par les pays. Il en va de même pour la Commission européenne. Comme l'a également montré le Sommet du Groupe des Huit (G-8), tenu à Évian-les-Bains (France) en juin 2003, il existe un engagement résolu et de plus en plus marqué en vue de placer fermement les objectifs du Millénaire pour le développement au centre des activités de développement.

105. Les rapports sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du développement qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres documents pertinents de politique servent souvent de point de ralliement aux initiatives prises par les banques et les organismes régionaux de développement. Par exemple, reconnaissant que deux tiers des pauvres du monde vivent en Asie et qu'une grande proportion d'entre eux sont des femmes, la Banque asiatique de développement a récemment mis en place le Gender and Development Cooperation Fund (Fonds de coopération pour la parité entre les sexes et le développement) pour faire progresser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui, pour la plupart, comportent une dimension sexospécifique.

106. Le ciblage précis des initiatives et du financement reflète une privatisation plus poussée de l'aide apportée. Par exemple, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme contribue à acheminer les allocations d'aide vers certains des problèmes de santé les plus pressants dans le monde. L'Initiative Éducation pour tous pourrait avoir le même effet, de même d'ailleurs que d'autres fonds d'affectation spéciale thématiques qui ont été mis en place récemment. Les arrangements relatifs aux fonds d'affectation spéciale toutefois posent une nouvelle difficulté en ce qu'ils nécessitent que l'on accorde une attention accrue à la mise en place d'une relation appropriée entre les initiatives mondiales et régionales et l'action menée dans le cadre des programmes nationaux.

107. Comme l'a reconnu le Consensus de Monterrey, la recherche de possibilités de partenariats avec des acteurs non étatiques, notamment la société civile et les

milieux d'affaires, est un important aspect de l'identification des points d'entrée stratégiques de l'aide. Le fait que l'on accepte de plus en plus cette situation ressort par exemple du grand nombre de partenariats convenus lors du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Près de 500 propositions ont été soumises à la Commission du développement durable, dont la moitié ont été approuvées.

108. L'efficacité de l'aide peut être également renforcée par la coopération régionale. Lorsqu'il s'agit de certains objectifs, il est parfois souhaitable que les pays en développement s'entendent et entreprennent des initiatives communes de manière à faciliter l'internalisation d'externalisations régionales ou exploiter les économies d'échelle ou de portée. Cette mise en commun des efforts pourrait par exemple être une stratégie appropriée pour faciliter la disponibilité de médicaments de lutte contre le paludisme ou la gestion des problèmes associés aux eaux transfrontières. Ainsi donc, c'est dans le cadre d'initiatives régionales ou mondiales que l'aide peut parfois être utilisée de la manière la plus efficace.

109. La formulation de priorités clairement définies et de stratégies qui permettent de les réaliser sont des moyens importants d'allouer l'aide. On ignore toutefois la mesure dans laquelle les flux de l'aide ont suivi les nouvelles priorités et stratégies politiques car, dans de nombreux cas, les stratégies sont toujours en cours d'élaboration. De plus, malgré les efforts déployés pour renforcer la maîtrise nationale, les donateurs demeurent toujours dans plusieurs pays l'élément moteur du processus. Il est essentiel que le partenariat pays bénéficiaire/pays donateur repose sur une stratégie nationale du développement formulée par le pays bénéficiaire.

110. Les pays bénéficiaires ainsi que les donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient redoubler d'efforts pour renforcer et assurer le contrôle national des programmes d'assistance au développement. Les pays bénéficiaires devraient formuler leur stratégie de développement en consultation, selon que de besoin, avec la société civile et les milieux d'affaires. Si on le leur demande, les pays donateurs devraient aider à la formulation de cette stratégie. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient aligner leurs programmes d'aide sur la stratégie nationale de développement.

111. L'affectation de ressources aux pays qui ont fait la preuve de leur détermination à effectuer des réformes politiques et réduire la pauvreté peut améliorer l'efficacité de l'aide. L'assistance au développement joue de plus en plus un rôle d'incitation et entraîne plutôt qu'appuie les efforts nationaux de développement. Toutefois, le ciblage de l'aide a mis également en relief le défi concernant l'équité mondiale, car la coopération internationale pour le développement demeure pleinement justifiée étant donné que certains pays se heurtent toujours à de graves obstacles sur la voie de la croissance économique et du développement durable. Ces situations ne devraient pas être négligées. Au contraire, elles méritent une pleine attention. Il est vital de continuer à rendre opérationnels aussi bien les programmes d'assistance au développement à l'intention des pays qui obtiennent de bons résultats que les programmes destinés à des pays qui ne se sont pas encore lancés sur la voie d'un développement plus soutenu.

Amélioration de l'efficacité de l'aide grâce à une harmonisation et une cohérence renforcées

112. Comme le montrent les diverses recommandations sur les modalités et les procédures de l'aide qui figurent dans le Consensus de Monterrey, un consensus de plus en plus large se dégage quant à l'ensemble des mesures nécessaires pour promouvoir le double objectif du renforcement de l'efficacité et de la viabilité de l'aide. En particulier, des modalités simplifiées de versement de l'aide contribueront à abaisser les coûts de transaction afférents à la fourniture de l'aide. Une étape importante vers une meilleure harmonisation des procédures de l'aide a été franchie dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, adoptée par le Forum de haut niveau sur l'harmonisation, tenu à Rome les 24 et 25 février 2003, auquel ont participé 20 organisations de développement bilatérales et multilatérales ainsi que 50 représentants de pays. Divers efforts s'en sont trouvés stimulés, notamment le Plan d'action sur l'harmonisation, du Japon, et le Plan d'action pour promouvoir l'harmonisation, du Royaume-Uni. De surcroît, le nouveau Groupe de travail du CAD/OCDE sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs a été créé pour faciliter davantage l'harmonisation des pratiques suivies par les donateurs et leur alignement sur les stratégies nationales, l'évaluation des résultats et de la qualité des programmes d'aide ainsi que les mesures à prendre à l'avenir en vue du déliement de l'aide.

113. Il a été reconnu par ailleurs que le développement et l'efficacité de l'aide sont dans de nombreux cas compromis par le manque de cohérence entre différents ensembles de politiques suivies par les pays donateurs : il existe souvent des contradictions entre leurs politiques d'aide et leurs politiques en matière de finances et de commerce internationaux. C'est là une préoccupation importante, qui a été soulignée dans le Consensus de Monterrey.

114. L'existence d'un dialogue et d'un flux d'informations approprié entre tous les partenaires – pays bénéficiaires de l'aide, ainsi que les dialogues plus généralisés entre donateurs – est une condition préalable à l'harmonisation et la cohérence. Stimulés par le Consensus de Monterrey et son appel en vue d'une nouvelle conception et pratique du partenariat, un certain nombre d'organismes et de pays ont annoncé qu'ils mettaient en oeuvre des politiques de transparence et de responsabilité renforcées. Un nombre de plus en plus grand d'organismes de développement nationaux aussi bien qu'internationaux affichent des informations pertinentes sur leur site Web. Certains pays en développement ont également une participation plus active au dialogue international sur l'aide, même si cela a souvent lieu à l'invitation des pays donateurs, par exemple dans le contexte des examens du CAD/OCDE. En outre, le débat sur le développement occupe de plus en plus de place dans le Sommet du G-8 comme au niveau ministériel, par exemple dans les réunions de la « Table ronde » organisées par la Commission économique pour l'Afrique.

Accroître le volume de l'aide

115. La Conférence de Monterrey a donné un élan nouveau à l'assistance au développement. Les niveaux d'APD ont augmenté d'environ 5 % en 2002, pour atteindre 57 milliards de dollars. Toutefois, comme on le reconnaît largement, les niveaux actuels de l'APD sont toujours bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de

développement internationalement convenus. De plus, des flux plus importants d'aide doivent être dirigés vers les PMA – pour s'élever au niveau international de 0,15 à 0,20 % du produit national brut (PNB) des pays développés – de même que les petits pays insulaires en développement et les pays sans littoral.

116. Des mesures positives ont déjà été prises sur plusieurs fronts. Un large éventail d'initiatives visant les pays, les régions et les groupes, telles que le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Partenariat stratégique pour l'Afrique et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, jouent un rôle important en encourageant les augmentations souhaitées de l'aide.

117. Selon certaines estimations, il est vraisemblable que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement nécessitera un apport additionnel de 50 milliards de dollars par an par rapport au niveau de l'ADP pour 2000-2001. Selon des estimations approximatives, l'application des mesures susmentionnées visant à renforcer l'efficacité de l'aide pourrait libérer environ 7 milliards d'aide actuellement immobilisée dans des pratiques d'aide inefficace, qui seraient affectés à d'autres fins et à des fins nouvelles. Le reste devra être fourni sous forme de flux additionnels.

118. Un certain nombre de pays ont annoncé lors de la Conférence de Monterrey qu'ils allaient encore améliorer leurs niveaux de l'aide; on mentionnera, entre autres, les engagements de Barcelone de l'Union européenne et la création par les États-Unis d'un nouveau compte du Millénaire. Depuis la Conférence, quelques autres pays ont fait de même, et un certain nombre ont même amélioré leurs engagements au-delà des niveaux annoncés à Monterrey.

119. Le tableau 3 présente une vue d'ensemble des annonces d'aide formulées par les pays donateurs; il montre que les niveaux de l'aide pourraient augmenter de 16 milliards de dollars ou d'environ 30 % en termes réels d'ici à 2006. Les montants pourraient également augmenter à la suite de l'entrée dans l'Union européenne de nouveaux États qui se joindront aux pays donateurs. En outre, un certain nombre de pays en développement ont eux aussi des programmes d'aide importants. Par exemple, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, la République de Corée et la Tunisie sont quelques-uns seulement des deux douzaines de pays en développement bien connus pour appuyer la coopération Sud-Sud. Il en va de même de certains pays en transition, notamment la Fédération de Russie. Mais même si l'on tient compte de ces pays, les déficits probables du financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeurent considérables.

Tableau 3
**État des engagements d'APD des pays membres de l'OCDE membres du CAD
en juin 2003 et ratios de l'APD au revenu national brut pour 2002**

Pays ayant atteint le ratio de 0,7 %		APD/RNB 2002 ^a
1. Pays prévoyant d'élever leur engagement à 1,0 % et délais prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg : d'ici à 2005 • Norvège : d'ici à 2005 • Suède : d'ici à 2006 	0,78 0,91 0,74
2. Pays n'ayant pris aucun autre engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Danemark • Pays-Bas 	0,96 0,82
Pays n'ayant pas atteint le ratio de 0,7 %		
1. Pays prévoyant d'élever leur engagement à 0,7 % et délais prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique : ratio prévu de 0,7 % d'ici à 2010 • Finlande : ratios prévus de 0,4 % d'ici à 2007 et de 0,7 % d'ici à 2010^b • France : ratios prévus de 0,5 % d'ici à 2007 et de 0,7 % d'ici à 2012 • Irlande : ratios prévus de 0,45 % d'ici à 2002 et de 0,7 % d'ici à 2007 	0,42 0,35 0,36 0,41
2. Délais prévus pour la seule réalisation d'objectifs intérimaires	<ul style="list-style-type: none"> • Royaume-Uni : ratio de 0,4 % d'ici à 2005-2006 <p>Reste des pays de l'UE : ratio prévu de 0,33 d'ici à 2006^c</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Autriche • Espagne • Grèce • Italie • Portugal 	0,30 0,27 0,23 0,25 0,22 0,20 0,24
Autres pays :		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Australie prévoit d'augmenter l'APD de 3 % (en termes réels) d'ici à 2002-2003 • Le Canada prévoit d'augmenter le budget d'APD de 8 % chaque année de manière à doubler son APD d'ici à 2010 • La Suisse prévoit d'élever l'APD à 0,4 % d'ici à 2010 • Les États-Unis prévoient de porter leur APD à 0,15 % d'ici à 2006^d 	0,25 0,28 0,32 0,12

- | | | | |
|----|---|--|--------------|
| 3. | Sans délais prévus pour la réalisation de l'objectif de 0,7 % ou d'objectifs intérimaires | La Nouvelle-Zélande examinera le niveau de l'APD à l'avenir
Le Japon (réduction du budget de l'APD du fait du rééquilibrage budgétaire) | 0,23
0,23 |
|----|---|--|--------------|

Note : Sauf indication contraire, les données proviennent de « ODA Prospects After Monterrey Update », 9 avril 2003 (DCD/DAC(2003)8). Document préparé à l'intention de la Réunion de haut niveau de l'OCDE, tenue les 22 et 23 avril 2003.

^a Pays membres du CAD de l'OCDE, voir « Reprise de l'aide au développement des pays du CAD de l'OCDE : augmentation de 5 % en 2002 » (<http://www.oecd.org/EN/documents/0,,EN-document-57-2-no-12-40658-57,00.html>).

^b Voir le rapport intitulé « The level and Quality of Finland's Development Cooperation », (<http://global.finlan.fi/index.php?kieli=3>).

^c Conformément à la décision prise par le Conseil européen de Barcelone les 15 et 16 mars 2002; voir « Conclusions de la Présidence : le Conseil européen de Barcelone, 15 et 16 mars 2002 » (<http://europa.eu.int/council/off/conclu/>).

^d Augmentation projetée par l'OCDE/CAD sur la base de : a) l'approbation et la mise en oeuvre du Compte du Millénaire (dont le budget atteindra 5 milliards de dollars en 2006); et b) la mise en oeuvre de l'Emergency Plan for AIDS Relief to combat the HIV/AIDS pandemic (doté d'un financement de 15 milliards de dollars, dont 10 milliards représentant un nouveau financement).

120. Afin que des ressources additionnelles d'APD soient mobilisées en temps voulu, le Royaume-Uni a proposé la création d'un mécanisme de financement international, qui obtiendrait des pays donateurs l'engagement de verser au mécanisme des fonds prélevés sur les budgets de l'aide et d'émettre sur les marchés de capitaux internationaux des obligations qui seraient garanties par ces engagements. L'objectif serait d'accélérer l'accroissement des niveaux de l'aide de sorte que des montants beaucoup plus élevés soient affectés à celle-ci au cours des prochaines années, alors que les pays en développement devront investir des montants importants dans leurs programmes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

121. Afin de jouer leur rôle dans le partenariat évoqué dans le Consensus de Monterrey, les donateurs devraient exécuter intégralement et sans tarder leurs engagements de manière à accroître les apports d'aide. Ils devraient étudier sérieusement les diverses propositions visant à améliorer les flux de l'aide à court terme ainsi que celles qui permettraient d'accroître le montant des ressources. En outre, bien que l'on se soit attaché dans une certaine mesure à atteindre des niveaux d'aide précis d'ici à 2006, il convient d'assurer la prévisibilité des flux de l'aide par la suite, y compris jusqu'à l'année cible de 2015 et au-delà.

Autres ressources officielles

122. Au milieu des années 90, on a commencé un peu partout à se poser des questions sur l'avenir des prêts multilatéraux en faveur du développement. De plus en plus, les pays à revenu intermédiaire accédaient directement aux marchés internationaux de capitaux au lieu d'avoir recours aux fonctions traditionnelles d'intermédiation financière de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. À la suite des crises financières qui ont surgi les années suivantes et à la lumière de la contribution que ces institutions ont apportée au financement international en période anticyclique, on peut affirmer avec confiance qu'elles

demeurent essentielles au développement. En dehors des prêts directs qu'elles accordent, les banques multilatérales devraient jouer un rôle de plus en plus important en aidant les pays à accéder aux marchés financiers en général et au financement de projets spécifiques en particulier, dans les cas où leur évaluation et participation technique et financière, sans parler des garanties qu'elles accordent de temps à autre, sont particulièrement appréciées par les partenaires et créiteurs privés potentiels. Parce qu'elles dépendent lourdement des marchés financiers pour leur propre financement, les banques multilatérales ont naturellement accumulé des compétences financières considérables, qui peuvent être utiles aux pays emprunteurs. Elles peuvent en effet aider à attirer un financement pour le développement et, en offrant le bénéfice de leur expérience, apporter une aide importante aux groupes de pays en développement qui peuvent chercher à mettre en place leurs propres institutions internationales aux fins du financement du développement ou à renforcer celles qui existent déjà, telles que la Société andine de développement et le Fonds arabe de développement économique et social.

123. Outre le financement public du développement, la communauté internationale offre des ressources publiques à des conditions favorables pour des besoins additionnels – besoins qui vont en grandissant d'ailleurs – y compris les préoccupations concernant les changements climatiques dans le monde, la prévention des crises financières, la lutte contre les maladies transmissibles ou la fourniture de services de sécurité dans les pays ravagés par la guerre. Étant donné que certains apports de ressources font l'objet d'un suivi international, il semble pertinent de se demander si les apports fournis aux fins d'autres objectifs mondiaux – par exemple le financement de « biens publics mondiaux » – devraient eux aussi faire l'objet de telles mesures.

124. Enfin, afin d'appuyer l'assistance au développement et de pouvoir déployer davantage de ressources pour faire face à d'autres exigences au niveau mondial, il faudra envisager des sources additionnelles et novatrices de financement et dégager les ressources nécessaires en temps voulu et d'une manière prévisible. À cet égard, et comme suite au paragraphe 44 du Consensus de Monterrey, l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies entreprend actuellement, à la demande du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, un examen de tout un éventail de sources nouvelles et novatrices de financement. Les résultats de l'étude seront présentés en 2004 et communiqués aux États Membres pour examen. Il pourrait ressortir de cette étude et d'autres débats sur ce sujet des idées dont l'adoption est perçue comme souhaitable sur un plan social ou économique et également réalisable sur les plans technique et politique. Leur adoption constituerait une étape importante vers la réalisation de l'objectif qui est de fournir des ressources supplémentaires à long terme pour le développement.

VI. Dette extérieure

125. Le Consensus de Monterrey voit dans les emprunts extérieurs viables un élément important du financement des investissements publics et privés. Toutefois, il s'est avéré difficile de tirer pleinement parti de la notion de « dette soutenable », notamment parce que les performances de l'économie mondiale n'ont cessé de décevoir les anticipations prises en compte dans les scénarios sur lesquels doit être calculée la capacité d'endettement d'un pays. Même si l'endettement d'un pays

apparaît soutenable à un moment donné, la réalité à cet égard dépendra du genre de choc économique dont il fera l'objet, sa capacité d'y répondre comme il convient, la qualité de la gestion de sa dette et l'accès à un financement à des conditions qui lui permettront de faire face à la situation.

126. Pour répondre à ces préoccupations, le FMI a adopté et mis en oeuvre en juin 1997 un nouveau cadre analytique de viabilité de la dette des pays ayant facilement accès aux marchés financiers internationaux. On met actuellement la dernière main à un cadre analytique destiné aux pays à faible revenu, y compris les PPTE. Le Consensus de Monterrey relève qu'à l'avenir, les examens de la viabilité de la dette devraient tenir compte de l'impact de l'allègement de la dette sur la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, étant bien entendu par ailleurs que l'allègement de la dette en lui-même ne suffira pas à libérer suffisamment de ressources pour la réalisation de ces objectifs. En outre, des préoccupations ont été soulevées quant à la possibilité que les études de viabilité de la dette restreignent la capacité des pays d'accroître les dépenses essentielles pour faire face à des besoins exceptionnels découlant par exemple du règlement d'un conflit ou des mesures prises pour faire face à des catastrophes naturelles ou à la pandémie de VIH/sida.

127. Le Consensus de Monterrey souligne l'importance de l'application rapide, efficace et intégrale de l'Initiative PPTE introduite en 1996. À la mi-juin 2003, sur les 26 PPTE qui avaient atteint l'étape intermédiaire, soit le point de décision, auquel l'assistance provisoire est accrue, huit seulement avaient atteint leur « point d'achèvement ». De plus, quelques-uns de ces huit pays ont vu depuis leurs indicateurs de la dette se détériorer du fait de la baisse des cours mondiaux des produits de base et de leurs recettes d'exportation, plus marquée que prévu. En conséquence, la possibilité a été créée de compléter l'assistance fournie au point d'achèvement s'il s'avère que des facteurs externes ont transformé du tout au tout les perspectives d'un pays en ce qui concerne la viabilité de la dette. Jusqu'à présent, un seul pays a eu recours à cette possibilité.

128. On attribue le retard constaté dans la progression d'un plus grand nombre de pays vers leur point d'achèvement à la difficulté que certains d'entre eux ont à appliquer certains aspects de leurs programmes de réformes macroéconomiques et structurelles et à élaborer leurs documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté, et aux difficultés qu'ils rencontrent pour atteindre ce point. Certes, les résultats décevants des politiques internes reflètent en partie la fragilité de l'économie internationale ces dernières années, mais, on peut se demander à cet égard si les attentes n'étaient pas trop optimistes touchant la croissance des exportations et du PNB et si les réformes politiques étaient viables ou même si l'allègement de la dette proposé au cours d'un programme de pays était suffisant.

129. Ces problèmes ont été aggravés par le retard avec lequel les ressources destinées à financer intégralement le Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés ont été mobilisées. De toute manière, même lorsque les engagements sont intégralement tenus, il n'est pas dit que les versements atteignent pleinement leurs objectifs, et cela d'autant plus que les économies des PPTE sont toujours plus fragiles qu'on ne s'y attendait et que l'économie mondiale demeure morose, cette morosité confirmant que les tendances en matière de commerce sont décevantes et que les apports de capitaux à destination de ces pays doivent faire une part plus grande aux dons.

130. **La communauté internationale devrait renforcer les efforts qu'elle déploie pour aider les pays pauvres très endettés à atteindre un niveau viable de la dette. Les crédettes publics et commerciaux doivent tous participer à l'allégement convenu. Dans un certain nombre de cas, il conviendra de procéder à un allégement de la dette encore plus radical. Dans le cas où l'allégement de la dette s'impose, il conviendra que donateurs et crédettes apportent des contributions supplémentaires. Pour les pays à faible revenu, et surtout les pays pauvres très endettés, et sauf si les perspectives d'exportation s'améliorent fortement, il faudra, pour préserver la viabilité de la dette, que, pour l'essentiel, les nouveaux flux extérieurs ne soient pas générateurs d'endettement, ce à quoi les investissements étrangers directs peuvent contribuer en vertu de politiques appropriées, et l'aide publique devant faire une place de plus en plus grande aux dons.**

131. L'absence de mécanismes visant à assurer un règlement méthodique et efficace des situations où la dette souveraine n'est pas viable est considéré comme l'une des grandes lacunes de l'architecture financière internationale. Les deux dernières années ont vu un débat vigoureux et constructif se dérouler sur les moyens de régler ce problème, dont l'élément central a été la proposition du FMI tendant à la mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine.

132. Le débat a permis de mieux faire comprendre les questions liées à la restructuration de la dette souveraine et de faire avancer les travaux entrepris dans un certain nombre de domaines en vue d'améliorer les procédures de restructuration. En particulier, le fait que les acteurs des marchés financiers se rendent de plus en plus compte de la nécessité de disposer d'un processus plus performant, a donné un nouvel élan à l'élaboration et à l'application des clauses d'action collectives, qui visent à empêcher qu'une petite minorité de détenteurs d'obligations d'État ne fassent obstacle à un réaménagement donné d'obligations, et ne décident des modalités du processus de restructuration proprement dit. Les gouvernements participant au groupe de travail du Groupe des 10 et les associations de crédettes privés ont entrepris de rédiger des ensembles de clauses modèles. De plus, on a entamé des débats sur l'élaboration d'un code volontaire de conduite, qui stipulerait en termes larges le rôle que les principales parties devraient en principe jouer durant les crises. Pour atteindre son but, un tel code de bonne conduite devrait donc être largement représentatif et toutes les parties prenantes intéressées devraient participer à son élaboration.

133. Un certain nombre de pays en développement, notamment le Mexique à la fin du mois de février 2003, ont commencé à faire figurer des clauses d'action collectives dans leurs nouvelles obligations, régies par la législation de l'État de New York. Le Mexique n'était certes pas le premier pays à le faire, mais la publicité qui a accompagné l'émission mexicaine semble avoir encouragé les organismes émetteurs des marchés émergents à avoir recours à cette pratique plus largement. En dehors de la pratique existante, certains pays, dont le Canada et le Japon, et les États membres de l'Union européenne, se sont engagés à faire figurer des clauses d'action collectives dans les obligations qu'ils émettent en vertu de juridictions étrangères. Il est d'ailleurs important que les émetteurs d'obligations étrangères appartenant à des pays développés fassent figurer des clauses d'actions collectives comparables dans leurs émissions, de sorte qu'il se dégage une pratique mondiale normalisée qui empêchera le mécanisme de donner naissance à une nouvelle forme de

discrimination à l'égard des pays en développement, notamment les économies émergentes.

134. La nouvelle approche du Club de Paris concernant la restructuration de la dette a été une autre évolution positive. Lors de leur réunion du 17 mai 2003, les ministres des finances du Groupe des 8 ont convenu que le Club de Paris devrait adapter sa réponse à la situation financière spécifique de chaque pays, plutôt que d'appliquer uniformément des normes types à tous les emprunteurs. Ils ont souscrit à des procédures plus souples de restructuration de la dette, qui visent à obtenir la viabilité de la dette à long terme. La nouvelle approche prévoit que le Club de Paris pourrait avoir recours à un large éventail d'options pour faciliter le retour à la viabilité de la dette y compris, dans des cas exceptionnels, la réduction de la dette lorsque celle-ci est liée à l'exécution d'un programme du FMI. Les ministres ont demandé par ailleurs que s'instaure une meilleure coordination entre le Club de Paris et les crédateurs privés concernant la comparabilité de traitement de leurs créances respectives. Les ministres du G-8 examineront la mise en oeuvre de cette nouvelle approche au printemps 2004.

135. Contrairement aux progrès sensibles réalisés en ce qui concerne les émissions obligataires et la dette contractée envers les membres du Club de Paris, des divergences de vues sont apparues au sujet de l'adoption d'une approche plus globale, telle que la mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine, qui permettrait à un débiteur en situation de crise et à une majorité qualifiée de ses crédateurs de conclure un accord de restructuration s'imposant à tous les crédateurs pour toutes les catégories de dette envisagées par le biais d'un processus international officiel résultant de modifications statutaires. Bien qu'un certain nombre de pays se soient déclarés disposés à développer plus avant le mécanisme proposé, la proposition n'a pas été suffisamment appuyée pour qu'il soit décidé de la mettre en oeuvre en amendant les statuts du FMI, comme cela l'avait été suggéré. Plusieurs économies de marché émergentes craignaient que le mécanisme non seulement fasse augmenter leurs frais d'emprunt et entrave l'accès aux marchés, mais entraîne également une perte de souveraineté. À leur tour, de nombreux crédateurs privés se sont dits préoccupés par le fait que le mécanisme, en prenant le pas sur les émissions obligataires existantes, pourrait limiter les droits des porteurs de titres.

136. On se préoccupe maintenant de savoir si le recours aux clauses d'action collective, qui, de par leur conception même, ne conviennent pas à toutes les situations et ne s'appliquent qu'aux obligations émises récemment, sera suffisant. L'examen du mécanisme de restructuration de la dette souveraine a soulevé plusieurs questions qui présentent un intérêt d'ordre général du point de vue d'un règlement méthodique des crises financières, notamment, sans que cette énumération soit limitative, le traitement comparable de tous les crédateurs, la pleine participation de tous les crédateurs quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent et, ce qui est le plus important, le déploiement d'efforts pour que l'ensemble négocié de mesures d'allègement de la dette soit globalement bien adapté aux pays débiteurs et à leur population. Il est donc important que l'on poursuive les travaux à la fois sur ces questions et sur la mise au point de mécanismes qui tiennent compte de cette approche ou qui se fondent sur elle, les deux démarches étant bien entendu complémentaires. En outre, on pourrait concevoir l'application d'instruments multilatéraux supplémentaires auxquels on aurait recours après une restructuration approuvée de la dette pour faciliter la

réinsertion du pays dans les marchés privés internationaux. L'accès à de tels instruments pourrait également rendre plus attrayant le recours au mécanisme global. En bref, l'examen d'approches internationales pour ce qui est d'un règlement méthodique de la dette est loin d'être terminé et il est indispensable que les nombreuses parties prenantes étudient plus avant les options viables.

137. Dans toutes les instances appropriées, les parties prenantes intéressées devraient poursuivre leur examen des modalités internationales possibles de restructuration de la dette souveraine. À cet égard, il serait extrêmement utile de mettre en place un groupe d'experts à composition non limitée et informel chargé d'étudier la dette et ses incidences sur le développement, qui serait constitué dans le cadre du processus du financement du développement. Le groupe pourrait mettre au point les grandes lignes de propositions susceptibles de bénéficier d'un large appui en faveur d'un mécanisme global, cohérent et juste pour le traitement de la dette, qui ferait partie intégrante de la stratégie internationale de prévention et de règlement des crises financières. Un tel groupe offrirait également l'occasion exceptionnelle d'un examen intéressant, au sein d'une instance largement représentative, des propositions sur ce sujet.

VII. Règlement des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement

Renforcement de l'architecture financière internationale d'appui au développement

138. L'expression « surveillance multilatérale » ne visait au début que le contrôle par le FMI de la situation macroéconomique des pays membres. Son acception est plus large aujourd'hui, puisqu'elle est utilisée par exemple pour désigner le contrôle par l'OMC des politiques commerciales nationales. Elle peut même être appliquée au suivi de la santé dans le monde par l'Organisation mondiale de la santé qui, de même que dans les domaines commercial et financier, peut être effectué à l'aide de mécanismes collectifs d'assistance, comme on l'a vu récemment lors de la lutte contre le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Bien que chaque modalité particulière de la surveillance multilatérale s'attache à la mission première de l'institution multilatérale qui exerce la surveillance, elle comporte, la plupart du temps, une dimension liée au développement.

139. La surveillance multilatérale des politiques économiques et financières nationales, de même que celle de l'évolution des marchés mondiaux, notamment lorsqu'elle est exercée par le FMI, est un instrument essentiel dont dispose la communauté internationale pour prévenir les crises financières. Elle est également un mécanisme de promotion d'une croissance économique adaptée et soutenue aux fins d'un développement mondial durable et de la réduction de la pauvreté.

140. Outre les domaines de politique macroéconomique traditionnels, la surveillance exercée par le FMI se concentre désormais sur les politiques structurelles et institutionnelles, l'amélioration de la transparence dans les politiques mises en oeuvre par les pays, le respect des divers codes et normes, et l'évaluation de la solidité du secteur financier. On accorde par ailleurs de plus en plus d'attention

à l'amélioration de la viabilité de la dette et à l'évaluation des vulnérabilités ainsi qu'aux liens mondiaux.

141. Les avantages que présenterait une action de surveillance plus généralisée sont reconnus, mais des préoccupations ont été exprimées récemment concernant l'éventualité d'une surcharge des capacités nationales des pays en développement et des pays en transition, qui devraient supporter le fardeau supplémentaire que représenteraient les différentes activités de surveillance. On a également fait valoir que la multiplicité croissante des initiatives pourrait affaiblir les conseils pratiques et par là saper l'objet premier de la surveillance. Tant d'instruments sont introduits que l'attention pourrait s'en trouver détournée des domaines qui peuvent réellement renforcer les capacités d'un pays à prévenir les crises. Dans certains cas, il pourra être préférable de concentrer l'action pour la rendre plus performante et veiller à ce que les avis fournis aient un impact.

142. Les conseils qui accompagnent la surveillance multilatérale des pays en développement et des pays en transition, de même que les réformes politiques que comporte la conditionnalité des programmes d'ajustement appuyés par le FMI, devraient aussi pouvoir s'accommoder d'un « éclectisme » qui prenne en compte comme il convient la situation de chaque pays ainsi que les débats en cours sur les politiques internationales. À cet égard, une action rigoureuse est menée par le Fonds et d'autres entités internationales intéressées, de manière que, lorsqu'il est fait appel à eux, ces organismes soient mieux en mesure d'identifier et de corriger les erreurs éventuelles du passé et d'ajuster leurs conseils en conséquence. Les décisions que le Fonds a prises récemment d'alléger la conditionnalité peuvent également être vues dans cette optique, et il devrait de plus en plus en être tenu compte dans les programmes d'ajustement convenus avec les pays membres. De telles mesures ont été renforcées ces tout derniers temps par la création du Bureau de l'évaluation indépendante.

143. La croissance de l'économie mondiale et la stabilité du système économique et financier international dépendent pour une part importante de la mise en place de politiques macroéconomiques mondiales appropriées, lesquelles sont elles-mêmes déterminées avant tout par les mesures prises par les grands pays industrialisés. C'est ce qu'ont montré tout récemment les préoccupations internationales grandissantes au sujet d'une menace de déflation générale et d'un ralentissement prolongé de la croissance de la production et du commerce mondiaux, ce qui montre bien l'importance d'une surveillance multilatérale effective et des politiques appliquées par ces pays, auxquels il a donc été demandé à maintes reprises de prêter une attention particulière à la cohérence de leurs politiques avec les objectifs et priorités mondiaux.

144. Dans ce contexte, la communauté internationale doit également veiller aux éventuelles retombées négatives de politiques destinées à redresser des faiblesses structurelles ou institutionnelles sur la conjoncture économique internationale. Ainsi, récemment, des craintes ont été exprimées au sujet des éventuels effets dissuasifs sur le niveau des flux financiers à destination des pays en développement et d'un accroissement de leur fébrilité que pourrait entraîner l'adoption par les banques des pays développés et d'autres pays des nouvelles normes proposées d'adéquation du capital qu'élabore le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces normes devraient être finalisées au cours du dernier trimestre de 2003 et commencer à être mises en oeuvre à la fin de 2006. Les questions qui se posent sont de savoir

tout d'abord si des politiques qui visent à accroître la sensibilité des banques au risque réduisent en fait le niveau de risque présenté par les marchés financiers internationaux dans leur ensemble, puis, si d'autres politiques internationales devraient être adaptées en vue d'une compensation en admettant que véritablement les nouvelles normes aient pour effet de décourager l'octroi de prêts aux pays en développement ou de le rendre plus « cyclique ».

145. La surveillance étant le principal mécanisme mondial d'examen et d'analyse au niveau multilatéral des politiques macroéconomiques de tous les pays membres du FMI, il est essentiel de continuer de s'assurer qu'elle soit aussi efficace et symétrique que possible. Il est indispensable d'ajuster plus avant les priorités à l'étendue de la surveillance de sorte qu'elles soient compatibles avec les besoins et capacités de tous les pays, notamment des pays en développement et des pays en transition. De plus, étant donné l'impact mondial de l'évolution de l'économie des grands pays développés, il est impératif de trouver des moyens pragmatiques de renforcer davantage la surveillance des politiques économiques, financières et commerciales de ces pays.

146. La communauté internationale a accepté depuis longtemps la tâche de fournir un appui financier aux pays faisant face à des difficultés de la balance des paiements. Le Consensus de Monterrey affirme que les programmes internationaux d'appui au redressement économique devraient être conçus de manière à limiter autant que possible les répercussions négatives sur les couches vulnérables de la société. En outre, et parallèlement à la programmation de ressources suffisantes pour appuyer l'ajustement, les formes d'assistance pourront devoir être aménagées en temps voulu en fonction des circonstances. De fait, la communauté internationale devrait être en mesure d'aider plus efficacement les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire à absorber les chocs externes : le prochain examen du mécanisme de financement compensatoire du FMI sera pertinent à cet égard. De même, les facilités de prêts multilatérales devraient être mieux adaptées aux pays qui font face à des crises de leurs comptes de capitaux, lesquelles se développent beaucoup plus rapidement de nos jours que lorsqu'elles affectent les comptes courants, et sont susceptibles d'entraîner de fortes fluctuations des flux de capitaux.

147. En fait, le FMI a fait face à la nouvelle réalité en 1997 lorsqu'il a mis en place la facilité de réserve supplémentaire, qui fournit aux pays frappés par les crises des comptes de capitaux des paquets plus importants et plus concentrés. En mars 2003, le Conseil d'administration du FMI a décidé de repousser l'échéance des tirages sur la facilité, l'expérience ayant montré que le financement de la balance des paiements des pays pouvait être parfois nécessaire plus longtemps que prévu.

148. On a reconnu toutefois que la facilité de réserve supplémentaire devait être complétée par la possibilité de fournir un montant important de fonds très rapidement sur la base d'une évaluation a priori et des conditions préalables. Introduite par le Fonds en 1999 dans l'intention de combler cette lacune, la ligne de crédit pour imprévus accorde à des emprunteurs présélectionnés une ligne de crédit sur laquelle ils peuvent tirer pour ainsi dire automatiquement en cas d'urgence. En juin 2003, aucun pays membre n'avait toutefois fait appel à cette facilité. Le problème majeur est que les utilisateurs potentiels craignent que le fait de demander à avoir accès à la facilité et, plus encore, de s'en prévaloir, ne soit considéré par les marchés comme un signe de faiblesse, réduisant donc au lieu de renforcer la

confiance dans le pays. Il est prévu que la facilité viendra à expiration en novembre 2003, et il ne semble pas que l'on dispose d'un appui suffisant pour la proroger.

149. Entre-temps, le FMI étudie d'autres moyens de réaliser les objectifs de la ligne de crédit pour imprévus. Cela signifie, d'une part, qu'il faut encore renforcer la surveillance exercée par le Fonds et le rôle qu'il joue dans la prévention et la détection des crises et, d'autre part, qu'il est essentiel de disposer de la capacité de donner suite rapidement aux besoins financiers des pays membres dotés de politiques saines et mis en difficulté par les comportements de marchés financiers mondialement intégrés. Si l'on admet qu'il est de plus en plus important que les pays puissent accéder plus automatiquement et plus rapidement à des ressources financières significatives pendant de telles crises, la mise au point et l'examen d'éventuels mécanismes de prêts d'urgence devraient se poursuivre dans les instances mondiales et régionales pertinentes.

150. Les récentes crises financières ont mis en évidence non seulement la nécessité de disposer de facilités de prêts internationales adaptées, mais également le rôle central joué par des réserves de devises suffisantes comme ligne de défense contre les perturbations dues à l'inversion des flux financiers. Les pays en développement et les pays en transition ont dû renforcer leurs réserves de manière que celles-ci soient au moins équivalentes au montant de la dette étrangère à court terme. Toutefois, l'accumulation de réserves peut représenter un lourd fardeau pour ces pays soit qu'elle réduise la consommation et l'investissement soit qu'elle entraîne des coûts élevés de transactions. À cet égard, il a été proposé de reprendre les allocations au titre des droits de tirage spéciaux pour satisfaire partiellement la demande croissante de réserves internationales des pays en développement et des pays en transition. Il a également été proposé de prévoir des crédits qui permettraient d'allouer des montants temporaires (anticycliques) de droits de tirage spéciaux (DTS) en cas de crise pour répondre à un appel urgent aux ressources du FMI. Il conviendrait en outre d'examiner le rôle que pourraient jouer ces droits à l'avenir dans le système monétaire international.

151. Les institutions financières internationales et autres mécanismes de coopération devraient étudier plus avant la question de la mise en place de facilités de prêts et de lignes de crédit qui conviennent mieux à l'éventail des besoins de financement de la balance des paiements des pays qui font face à des situations économiques diverses. Les gouvernements qui n'ont pas encore accepté l'allocation unique à titre exceptionnel de droits de tirage spéciaux, approuvée par le Conseil des gouverneurs du FMI en 1997, devraient le faire sans délai de manière à ce qu'elle puisse entrer en vigueur. Compte tenu de la demande formulée dans le Consensus de Monterrey, le FMI devrait garder à l'examen la question de la nécessité d'allocations de DTS.

152. Les crises financières des années 90 ont relancé l'action menée pour promouvoir la coopération monétaire régionale et par là renforcer la stabilité financière dans les régions. Les mesures prises au niveau régional, dont certaines sont en place depuis longtemps, comme le Fonds latino-américain de réserve et le Fonds monétaire arabe, sont considérées comme des appoints importants au cadre mondial de coopération. Les groupes régionaux offrent des instances de consultation et de coordination dans le domaine macroéconomique, de suivi des vulnérabilités financières et de gestion des mécanismes d'assistance mutuelle.

153. Il convient de signaler à cet égard une initiative notable visant à resserrer davantage la coopération monétaire et financière en Asie de l'Est. En mai 2000, 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auxquels s'étaient joints la Chine, le Japon et la République de Corée, ont adopté l'Initiative de Chiang Mai. Ces pays ont proposé de renforcer la coopération régionale en développant les facilités de swap entre leurs banques centrales. En conséquence, les pays de l'ANASE ont convenu d'élargir le mécanisme de swap en place au sein de l'ANASE, et un consensus s'est dégagé sur ce cadre général et les principes de base de nouveaux accords bilatéraux de swap qui sont progressivement appliqués. Les pays de l'« ANASE+3 » ont proposé aussi de renforcer le dialogue régional sur les politiques à suivre et les activités de coopération dans les domaines de la surveillance et du suivi, des flux de capitaux notamment. Une action est menée à l'heure actuelle pour mettre au point des systèmes d'alerte rapide et pour surveiller les flux de capitaux à court terme. Entre-temps, et en réponse à des préoccupations du même ordre, des efforts sont actuellement déployés pour définir des objectifs communs de coordination macroéconomique au sein des processus d'intégration sous-régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes.

154. L'établissement de ces arrangements régionaux soulève des questions importantes quant à leurs relations avec les structures de la gouvernance mondiale. Il devrait y avoir cohérence et compatibilité entre les instruments de la coopération monétaire régionale et les facilités et les politiques du FMI. Dans le cas de l'Initiative de Chiang Mai, la mise en oeuvre des prêts représentant plus de 10 % des lignes de crédit convenues au niveau bilatéral aura lieu dans le contexte de programmes soutenus par le FMI. Il a également été décidé que les accords bilatéraux de swap viendraient compléter les facilités de financement offertes par le FMI, tout au moins jusqu'à la mise en place d'un système de surveillance régional en bonne et due forme. Cela étant, l'adoption de l'Initiative de Chiang Mai témoigne de l'intérêt manifesté par les dirigeants des pays en développement pour l'étude d'une architecture financière internationale moins centralisée et plus souple.

155. Tout en accueillant avec satisfaction les progrès réalisés depuis la Conférence de Monterrey en ce qui concerne le renforcement de la coopération financière régionale, la communauté internationale devrait continuer d'appuyer, par le biais d'une assistance technique et de conseils, les nouveaux efforts déployés pour compléter les mécanismes mondiaux par des mécanismes régionaux, notamment ceux qui ont pour but de renforcer la surveillance mutuelle et l'examen par les pairs et de fournir un appui financier aux pays participants en période de crise. Parallèlement, il est important de tenir les marchés financiers bien informés des objectifs et du mode d'opération de ces initiatives. De plus, la communauté internationale devrait s'efforcer de mettre au point des modalités appropriées d'interaction entre les cadres de coopération économique mondiaux et régionaux.

Amélioration de la gouvernance économique mondiale

156. Dans le Consensus de Monterrey, les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent qu'il est urgent de renforcer la cohérence, la gouvernance et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux et, à cette fin, soulignent qu'il est important de continuer à améliorer la gouvernance économique au niveau mondial et à renforcer le rôle de direction de l'ONU dans la promotion du développement. Ils ont ajouté que la bonne gouvernance à tous les

niveaux est essentielle à une croissance économique soutenue, à l'élimination de la pauvreté et à un développement durable dans le monde entier. Pour mieux refléter le fait que le monde est de plus en plus interdépendant et gagner en légitimité, le système de gouvernance économique doit être amélioré sur deux plans : les décisions relatives à la problématique du développement doivent davantage reposer sur la concertation, et les lacunes institutionnelles doivent être comblées.

157. Soulignant la nécessité de renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition aux processus de prise de décisions et de fixation de normes internationales dans le domaine économique, et de trouver des moyens pragmatiques et novateurs à cette fin, le Consensus de Monterrey encourage les institutions de Bretton Woods à continuer d'accroître la participation des pays en développement et des pays en transition à leur processus de prise de décisions. Le FMI et le Comité de développement de la Banque mondiale ont examiné cette question à leurs réunions de l'automne 2002 et du printemps 2003; ils poursuivront leur examen à la réunion de l'automne 2003.

158. À la demande du Comité, une note technique a été élaborée par le personnel de la Banque et du Fonds sur la question du concours et de la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise de décisions à la Banque et au Fonds. La note, qui sera soumise au Comité à titre préliminaire, recense utilement les principaux enjeux et les voies possibles des changements. Elle définit par ailleurs certaines des possibilités de renforcer l'influence de vote des pays en développement et des pays en transition et précise les conditions juridiques qui devraient être remplies avant que soient mises en oeuvre les modifications indiquées à la fois par la Banque et par le Fonds.

159. Des suggestions telles que celles qui sont présentées dans la note susmentionnée devront évidemment être analysées et débattues plus avant par les organes appropriés des institutions concernées, comme d'ailleurs le Comité du développement lui-même a décidé de le faire. À sa réunion annuelle avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, tenue cette année le 14 avril 2003, le Conseil économique et social s'est également saisi de la question, dont l'examen a occupé une place importante dans les délibérations en séance plénière et les débats de table ronde, comme en rend compte le résumé des travaux de la réunion établi par le Président du Conseil (voir A/58/77-E/2003/62). En particulier, la nécessité de faire correspondre les structures existantes des organisations internationales aux réalités économiques et politiques du monde actuel a été vigoureusement soulignée dans les débats. Il apparaît clairement à beaucoup que de nombreuses idées circulent dans ce domaine, grâce en grande partie à la Conférence de Monterrey, et qu'il sera bientôt temps de prendre des décisions à leur égard.

160. L'Assemblée générale devrait saluer l'action vigoureuse menée actuellement par les organismes pertinents des institutions de Bretton Woods, qui examinent avec la plus grande attention la question du renforcement de la voix et de la participation des pays en développement et des pays en transition aux travaux et aux processus de prise de décisions dans ces institutions et les appuyer avec force.

161. L'élargissement envisagé de la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise de décisions concernant la gamme des questions de politique économique internationale doit s'accompagner d'un renforcement complémentaire de la capacité de ces pays d'élaborer des propositions et de les

évaluer. Cette nécessité a été reconnue dans les programmes de coopération technique visant à renforcer la capacité de négociation des PMA à l'OMC ainsi que dans les mesures prises pour renforcer le Bureau des Directeurs exécutifs pour les pays d'Afrique des institutions de Bretton Woods. Les donateurs ont également appuyé les analyses et les débats au sein des groupes de pays en développement, tels que le Groupe des 24 et la Conférence des ministres des finances des PPT. Ces efforts et d'autres, qui visent à aider les pays en développement à participer plus activement aux délibérations de la communauté internationale, sont d'importance vitale et devraient recevoir un appui généreux, sans toutefois qu'il soit perdu de vue que l'assistance doit être effectivement maîtrisée et gérée par les pays en développement.

162. S'agissant du renforcement de l'efficacité de l'appui apporté par le système économique mondial au développement, le Consensus de Monterrey encourage notamment l'amélioration des relations entre l'ONU et l'OMC. Les liens entre les deux organisations se sont déjà considérablement resserrés, particulièrement à l'occasion de la Conférence de Monterrey, à la préparation de laquelle les secrétariats respectifs de l'ONU et de l'OMC ont collaboré très activement. Pour la première fois, l'OMC a également été présente – aussi bien au niveau intergouvernemental qu'au niveau du secrétariat – à la réunion du 14 avril 2003 du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, qui a été consacrée au thème « Meilleures cohérence, coordination et coopération pour l'application à tous les niveaux du Consensus de Monterrey ». La part que les représentants de l'OMC ont prise aux débats a été décisive.

163. Un autre débat important et fructueux sur le thème de la cohérence, sur la base d'un mandat figurant dans la Déclaration de Marrakech, s'est déroulé au siège de l'OMC à Genève, le 13 mai 2003. La réunion a été préparée en commun par la Banque mondiale et le FMI, et les chefs de ces institutions y ont participé personnellement aux côtés du Directeur général de l'OMC. Il faut espérer que de telles réunions interinstitutions pourront se reproduire à l'avenir et que l'ONU, selon que de besoin, y participera plus étroitement, conformément à l'approche intégrée dans laquelle est abordée la cohérence dans le Consensus de Monterrey.

164. À la lumière de la participation de haut niveau fructueuse de l'OMC à la réunion du 14 avril 2003 du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, il conviendrait de considérer cette rencontre annuelle, qui est un élément essentiel de l'établissement de la cohérence dans le suivi de la Conférence sur le financement du développement, comme un moyen efficace de renforcer la relation entre le système des Nations Unies et l'OMC, surtout au niveau intergouvernemental, comme il est prévu dans le Consensus de Monterrey.

165. Toujours dans le contexte du renforcement de l'efficacité de l'appui fourni par le système économique mondial aux fins du développement, le Consensus de Monterrey a demandé par ailleurs que l'on renforce la coopération fiscale internationale au moyen d'un dialogue plus étroit entre les autorités fiscales nationales et que l'on consolide la coordination entre organismes multilatéraux et organisations régionales concernés. Plusieurs propositions ont récemment été avancées dans ce sens, notamment celle du Groupe de haut niveau sur le financement du développement, qui a recommandé la mise en place d'une nouvelle organisation internationale chargée de la coopération en matière fiscale. Sans aller

aussi loin, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale procèdent au lancement d'un dialogue fiscal international. Il s'agit là d'une initiative intersecrétariats, qui vise à promouvoir la coopération en matière fiscale par la diffusion de données techniques et l'instauration d'un dialogue qui facilitera le partage des bonnes pratiques et la poursuite d'objectifs communs, cela dans le but d'améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux nationaux. Une relation de travail appropriée pourrait alors être recherchée entre l'ONU et le dialogue fiscal international.

166. À l'ONU, les 25 experts du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, dont les membres ont été choisis pour leurs compétences personnelles et qui fait rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Secrétaire général, ont joué un rôle de premier plan. Il a été suggéré que, pour renforcer son efficacité tout en contribuant à l'objectif déclaré de renforcer la coopération internationale en matière fiscale, son statut au sein des organismes des Nations Unies soit élevé à celui d'un organisme intergouvernemental, soit sous la forme d'un comité d'experts gouvernementaux soit sous celle d'une nouvelle commission spécialisée. De cette manière, ses membres seraient nommés par le Conseil économique et social et feraient directement rapport à cet organe de la même manière que d'autres organismes subsidiaires intergouvernementaux. Ses fonctions pourraient être élargies conformément à son nouveau statut.

167. Le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devrait devenir un organisme intergouvernemental et être constitué soit comme un comité d'experts gouvernementaux soit comme une nouvelle commission spécialisée, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social. La définition des modalités de la conversion proposée, y compris le nouvel énoncé des fonctions du nouvel organe et l'examen de ses éventuelles relations avec d'autres initiatives en matière de coopération fiscale, pourrait être confiée au Groupe d'experts lui-même, dont la réunion biennale ordinaire doit se tenir plus tard en 2003 à Genève.

168. À Monterrey, les chefs d'État et de gouvernement ont instamment engagé les entités et les groupes spéciaux à composition limitée qui formulent des recommandations de politique générale ayant des répercussions mondiales, à communiquer davantage avec les pays non membres et à renforcer la collaboration avec les institutions multilatérales ayant des mandats intergouvernementaux clairement définis et de grande ampleur. Dans ce sens, certaines initiatives ont été prises récemment, notamment à l'occasion de la réunion de 2003 du G-8 à Évian-les-Bains (France), et il est à espérer que l'appel du Consensus de Monterrey continuera à être présent à l'esprit de tous ceux qui participent à cette initiative et à d'autres initiatives du même ordre.

Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la coopération économique internationale

169. Dans le Consensus de Monterrey, les chefs d'État et de gouvernement réitérent, comme ils l'avaient déjà fait lors du Sommet du Millénaire, l'importance qu'ils attachent à la revitalisation du système des Nations Unies, démarche décisive pour la promotion de la coopération internationale au service du développement. Le Consensus réaffirme également l'engagement de l'Assemblée générale d'assumer son rôle central de principal organe délibérant, directeur et représentatif de

l'Organisation des Nations Unies et de renforcer le Conseil économique et social afin qu'il puisse s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées dans la Charte.

170. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général soumis au Comité préparatoire de la Conférence de Monterrey à sa deuxième session tenue du 12 au 23 février 2001 (voir A/AC.257/12) que le Conseil économique et social est progressivement devenu un organe stratégique qui aide à élaborer des directives générales et facilite la coordination des politiques au sein du système des Nations Unies, offrant par là un forum naturel de rencontres constructives entre entités, secteurs et institutions, où les diverses composantes intéressées du système mondial peuvent entreprendre des délibérations productives au travers des frontières techniques, sectorielles et institutionnelles. Il est également suggéré dans le rapport que les États Membres de même que toutes les entités du système tirent un meilleur parti du Conseil comme tribune de dialogue, en particulier pour aborder les questions ayant trait à la cohérence et la coordination des politiques, y compris celles qui pourraient nécessiter un examen détaillé dans des instances plus spécialisées. Le fait qu'il ait été possible de donner suite à cette suggestion est devenu plus évident à l'occasion de la réunion couronnée de succès du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, tenue le 14 avril 2003, comme on l'a vu ci-dessus.

171. Afin que le Conseil puisse s'acquitter de ses fonctions avec encore plus d'efficacité et favoriser un dialogue dynamique et interactif – notamment entre fonctionnaires gouvernementaux de haut niveau – sur les questions internationales les plus brûlantes relatives à la gouvernance économique mondiale, il conviendrait qu'il soit rationalisé plus avant et que ses méthodes de travail soient encore revitalisées. Cela aiderait à contrer la tendance marquée par les États à se tourner vers des organes et groupes à composition plus limitée, qui opèrent normalement en dehors du champ des Nations Unies. Dans le même sens, des propositions continuent d'être avancées sur la nécessité de créer de nouveaux organes distincts, comme le conseil de sécurité économique. Les objectifs recherchés peuvent être tous réalisés dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies – pourvu qu'il y ait une volonté politique à cet effet – mais de même qu'à l'occasion de grands changements, une telle action devrait nécessairement être associée à des réformes profondes et des compromis valables.

172. Il conviendrait que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social lui-même accordent une attention particulière à l'approfondissement des réformes du Conseil le long des grands axes évoqués ci-dessus, en tenant compte du fait que le Conseil doit assumer les fonctions qui lui ont été confiées aux Chapitre IX et X de la Charte des Nations Unies, de même que les nouvelles tâches qui découlent pour lui de la Déclaration du Millénaire et de la Conférence internationale sur le financement du développement. Cette action devrait s'inspirer des progrès récemment réalisés dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre intégrée et coordonnée du suivi et des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans le domaine économique et social. Elle devrait s'inscrire dans un processus plus large de renforcement de l'efficacité, de la cohérence et de l'équilibre des rôles et fonctions au travers de tous les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et être reliée aux efforts déployés actuellement pour moderniser l'Organisation et lui donner les moyens de faire

face avec efficacité et dans une approche intégrée aux défis nouveaux et grandissants qui se posent au XXI^e siècle.

173. Une autre question importante évoquée dans la dernière section du Consensus de Monterrey a trait à l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement de conclure dans les meilleurs délais une convention des Nations Unies contre la corruption sous tous ses aspects et d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Comme il est indiqué dans la section II ci-dessus, le texte de la Convention des Nations Unies contre la corruption est en cours de finalisation et sera présentée à l'Assemblée générale pour son approbation en 2003. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée approche rapidement de l'entrée en vigueur, 37 des 40 ratifications requises étant déposées auprès de l'ONU (y compris la ratification de deux des trois protocoles, l'un sur la traite des personnes, l'autre sur le trafic illicite de migrants). En outre, depuis la Conférence de Monterrey, la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme est entrée en vigueur et, à la mi-2003, 61 nouveaux pays avaient déposé leur instrument de ratification.

VIII. Rester engagés

174. En adoptant le Consensus de Monterrey, la communauté internationale a reconnu que la création d'une alliance mondiale pour le développement nécessiterait des efforts inlassables. En conséquence, le Consensus consacre l'engagement majeur de la part de toutes les parties prenantes à demeurer pleinement engagées, aux niveaux national, régional et international, à veiller à ce que les accords adoptés et les engagements pris à la Conférence reçoivent la suite voulue, et à continuer d'établir des liens entre les organisations qui s'occupent de questions relatives au développement, aux finances et au commerce et initiatives connexes dans le cadre de l'ordre du jour global de la Conférence. À cette fin, le Consensus demande que la coopération entre institutions existantes soit renforcée, sur la base du respect de leurs attributions et de leurs structures administratives respectives.

175. Le chapitre du Consensus de Monterrey intitulé « Rester engagés » présente les paramètres généraux et certaines modalités spécifiques du suivi de la Conférence. L'ONU s'est vu confier la direction du processus, auquel participeront et collaboreront toutes les parties prenantes intéressées. Plutôt que de créer de nouveaux mécanismes intergouvernementaux, la Conférence a décidé de renforcer l'utilisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que des organismes intergouvernementaux et directeurs pertinents d'autres parties prenantes institutionnelles aux fins du suivi de la Conférence et de la coordination. Dans ce contexte, le Consensus a défini une série d'éléments interdépendants ayant trait : a) aux interactions entre les représentants du Conseil économique et social et les administrateurs des Conseils d'administration respectifs de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que les représentants des organismes intergouvernementaux concernés de l'OMC; b) à la réunion annuelle de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC; c) au dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement et questions connexes; et d) aux modalités de participation de toutes les parties prenantes intéressées, y compris la société civile et le secteur privé.

176. Au cours de la période qui a suivi la Conférence de Monterrey, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont conclu un certain nombre d'arrangements touchant la mise en oeuvre du chapitre du Consensus intitulé « Rester engagés », qui énoncent des directives importantes sur de nombreux aspects des mécanismes de suivi au niveau intergouvernemental. Toutefois, il ressort de l'expérience acquise au cours de la première année et demie qui a suivi la Conférence que les préparatifs doivent être encore plus poussés si l'on veut que les futures délibérations intergouvernementales soient efficaces et fructueuses.

Réunion annuelle de printemps du Conseil économique et social avec les institutions financières et commerciales internationales

177. Le Consensus de Monterrey confie un rôle particulier à la réunion annuelle de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, cela afin de maintenir l'impulsion nécessaire à la mise en oeuvre des résultats de la Conférence. Outre la participation de l'OMC au niveau intergouvernemental comme évoquée ci-dessus, la présence à la réunion de 2003 du Président de l'Assemblée générale et d'un grand nombre de directeurs exécutifs de la Banque mondiale et du FMI ainsi que de représentants de haut niveau des gouvernements, des institutions internationales, de la société civile et du secteur privé, a été un autre aspect novateur. Le résumé des travaux susmentionné (A/58/77-E/2003/62) ainsi que la résolution pertinente adoptée par le Conseil à sa session de fond de 2003 (2003/L.39), donnent d'autres indications sur la manière dont la réunion de printemps du Conseil et le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale peuvent plus utilement renforcer l'engagement de toutes les parties prenantes à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. À cet égard, l'Assemblée (voir résolution 57/270 B) et le Conseil (E/2003/L.39) ont décidé d'inviter à l'avenir des représentants du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à ses réunions de printemps.

178. Aussi bien le Consensus de Monterrey que le Conseil économique et social dans ses résolutions 2002/34 et 2003/L.39 font des questions de cohérence, de coordination et de coopération liées au suivi de la Conférence l'élément central de la réunion annuelle de printemps. Les résolutions soulignent la nécessité d'établir un ordre du jour bien pensé et étroitement circonscrit pour axer la réunion sur les progrès de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, et d'examiner les autres mesures à prendre par chacune des parties prenantes pour faire avancer le financement du développement. Le fait d'arrêter suffisamment tôt les questions à inscrire à l'ordre du jour des réunions futures facilitera grandement les préparatifs, notamment au regard de l'élaboration de la documentation par le Secrétariat. Le choix des grands thèmes devrait intervenir aussitôt que possible afin que les gouvernements et les institutions puissent se préparer au débat, ce qui facilitera également des échanges fructueux entre toutes les parties prenantes, dans tous les aspects des travaux préparatoires. Par ailleurs et afin que l'ordre du jour des réunions futures soit établi dans une approche globale des problèmes interdépendants, aux niveaux national, régional, international et systémique que pose le financement du développement, on pourrait envisager un programme pluriannuel. Le processus consultatif entre parties prenantes intéressées pourrait conférer la souplesse requise à l'application d'éventuels ajustements, qui pourraient s'imposer du fait de circonstances nationales ou internationales imprévues.

179. La réunion annuelle de printemps du Conseil économique et social avec les institutions financières et commerciales internationales devrait porter sur un ou deux des thèmes évoqués dans le Consensus de Monterrey. Les thèmes choisis devraient être orientés vers l'action et aborder le suivi de la Conférence sous l'angle de la cohérence, de la coordination et de la coopération. Le Conseil pourrait sélectionner les thèmes de ses prochaines réunions de printemps lors de sa session de fond, en consultation avec les institutions concernées et en tenant compte des résultats de la réunion de printemps précédente.

180. Dans le cadre des préparatifs de la réunion de printemps de 2003, de vastes consultations ont eu lieu tant au sein du Conseil qu'entre son bureau et les administrateurs de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC; par ailleurs, les membres du Conseil économique et social se sont également réunis avec un groupe de directeurs exécutifs de la Banque mondiale. Le Président du Conseil a régulièrement fourni des rapports sur l'état de ces concertations aux membres du Conseil. Toutefois, aucune décision définitive n'a été prise concernant la question de la représentation des membres du Conseil lors des concertations et des réunions avec des organismes intergouvernementaux directeurs de la Banque, du Fonds et de l'OMC avant la tenue de la réunion de printemps, comme il est demandé à l'alinéa a) du paragraphe 69 du Consensus de Monterrey.

181. Sur la base de l'expérience acquise par le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, il serait utile que le Conseil économique et social sélectionne un groupe de taille suffisante et dûment représentatif de ses États membres, qui entreprendrait des consultations sur les questions de fond menées en face en face, le cas échéant, avec leurs collègues d'autres institutions. Cet organe, qui serait un comité exécutif ou un comité directeur pourrait être *grosso modo* de même taille que le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence de Monterrey, et refléter de manière appropriée les différents points de vue représentés au sein des groupes régionaux et entre eux de façon que les délibérations soient utiles. Le Comité aurait pour principale fonction d'engager, du côté des Nations Unies, des représentants d'autres institutions à participer à un dialogue intergouvernemental sur des questions d'intérêt mutuel, notamment les thèmes et autres aspects des préparatifs de la réunion de printemps.

182. Le Conseil économique et social souhaitera peut-être envisager de créer un mécanisme approprié, tel qu'un comité géographiquement équilibré ou un bureau élargi ou un arrangement du même ordre, qui l'aiderait à se préparer utilement à la réunion de printemps avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED, et à donner suite aux aspects relatifs au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement relevant de sa compétence. Un tel mécanisme pourrait en particulier aider le Conseil à établir des relations durables avec les organismes intergouvernementaux directeurs de ces institutions dans les activités préparatoires à la réunion. Le Conseil serait appuyé dans cette tâche par le Bureau du financement du développement et d'autres bureaux et mécanismes interinstitutions d'appui.

183. En prévision de la réunion de printemps de 2003, le Conseil a également tenu, en mars 2003, des longues auditions publiques et un dialogue animé et productif avec les représentants du secteur privé et de la société civile. Ces derniers ont centré leur attention sur la dette extérieure, le commerce international, la gouvernance mondiale, les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, l'aide

publique au développement, et la cohérence des politiques. Les interlocuteurs du secteur privé ont appelé l'attention sur les thèmes suivants : les obstacles à l'investissement privé, les possibilités, les risques et les services disponibles en matière d'investissement dans les pays, l'accès limité des pays en développement au financement à long terme pour le développement des infrastructures, et la mise en place des cadres nécessaires à la collaboration et à la coordination entre les secteurs public et privé dans l'application du Consensus de Monterrey. Les points saillants de ces débats ont été présentés à la réunion de printemps du Conseil (A/58/77/Add.1 et 2-E/2003/62/Add.1 et 2).

184. Les parties prenantes non institutionnelles ont présenté elles aussi un certain nombre de propositions concrètes pour améliorer la coopération entre les parties prenantes dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Par exemple et ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, il est actuellement procédé, en collaboration avec certaines personnalités des milieux d'affaires à la mise au point d'une initiative, visant à lancer un processus de consultations officieuses pluripartites sur certaines questions de politique touchant la coopération entre les secteurs public et privé aux fins du développement, qui rassembleraient des experts appartenant aux deux secteurs, aux milieux académiques et à la société civile, et comporteraient une série d'ateliers étalés sur une ou deux années. Les résultats de ces délibérations, y compris des études et des recommandations en vue de l'action, seraient diffusés auprès des gouvernements intéressés, des organisations internationales et du grand public, ce qui compléterait les activités en cours des principales parties prenantes institutionnelles tout en suscitant une réflexion nouvelle dans le domaine du financement du développement.

185. La participation effective de la société civile et du secteur privé au processus de Monterrey devrait être encore renforcée. Spécifiquement, on pourrait envisager par exemple la mise en place de groupes d'étude informels, composés de représentants des gouvernements intéressés, des organisations internationales, de la société civile, du monde des affaires et des milieux académiques. Les contributions des parties prenantes non institutionnelles devraient être reflétées comme il conviendra dans la documentation officielle de l'ONU.

Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement

186. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 69 du Consensus de Monterrey, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/250, a décidé de relancer le dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat sous la forme d'un dialogue de haut niveau sur le financement du développement, organisé tous les deux ans au niveau ministériel, qui deviendrait l'instance intergouvernementale chargée de coordonner le suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement et les questions connexes. Le dialogue de haut niveau de 2003, auquel le présent rapport est destiné au premier chef, prendra la forme de séances plénières et informelles et de tables rondes d'un type nouveau, auxquelles participeront toutes les parties prenantes, sur l'application des décisions et des recommandations issues de la Conférence, y compris la question de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux pour l'action en faveur du développement. Le Président de l'Assemblée générale établira un résumé

du dialogue qui sera une contribution importante à une résolution de l'Assemblée sur le suivi de la Conférence.

187. Les activités préparatoires en vue du dialogue de haut niveau devront comporter des réunions informelles et des discussions de groupe auxquelles participeront les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles. Il est à espérer que ces réunions permettront de sensibiliser davantage le public à cet événement, de faire mieux comprendre ses thèmes spécifiques et de promouvoir les interactions entre toutes les parties prenantes, ce qui facilitera l'obtention d'un consensus et la prise de décisions sur les questions et politiques pertinentes.

Promouvoir l'engagement de toutes les parties intéressées, à tous les niveaux

188. Au paragraphe 70 du Consensus de Monterrey, la communauté internationale a décidé de continuer à améliorer la cohérence des politiques internes en assurant l'engagement permanent des ministères du développement, des finances, du commerce et des affaires étrangères, ainsi que des banques centrales. Les États Membres devraient promouvoir selon que de besoin les dialogues nationaux sur les questions de cohérence des politiques internes, inspirés des modalités évoquées lors de la Conférence de Monterrey, auxquels participeraient toutes les parties prenantes intéressées. Les résultats de cette action contribueraient d'une manière significative aux activités de suivi régionales et mondiales. Dans les pays en développement, le bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies pourrait faciliter ce processus.

189. Le Consensus de Monterrey prévoit également de mobiliser le soutien actif des commissions régionales des Nations Unies et des banques régionales de développement. De fait, des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts ont été organisées par ces organismes pour traiter des diverses questions relatives à l'élaboration du Consensus de Monterrey et à sa mise en oeuvre. Les études économiques et sociales régionales pour 2002-2003 et les études spécifiques ont fourni des analyses ciblées de l'évolution macroéconomique et des questions de politique liées à la mobilisation des ressources financières pour le développement dans les différentes régions. Sur la base de l'expérience acquise, il est apparu des schémas régionaux des activités de suivi qui viennent compléter de manière significative le dialogue politique au niveau mondial. Ces efforts mériteraient un appui renforcé des institutions mondiales.

190. En coopération avec les banques régionales de développement, les commissions régionales des Nations Unies devraient tirer un meilleur parti de leurs réunions intergouvernementales ordinaires pour traiter des aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence de Monterrey, en tenant compte de l'analyse des politiques relatives aux questions et préoccupations spécifiques à la région. Les réunions devraient contribuer à combler les éventuelles lacunes entre les dimensions nationales, régionales et internationales de la mise en oeuvre du Consensus. Les fonds et programmes des Nations Unies devraient jouer un rôle d'appui dans la facilitation de ces initiatives régionales de suivi.

191. Le Consensus de Monterrey demande que le processus de financement pour le développement soit maintenu à l'ordre du jour des organismes intergouvernementaux de toutes les parties prenantes, notamment les fonds, programmes et organismes des Nations Unies. En réponse à cet appel, le Conseil du

commerce et du développement de la CNUCED, à sa dix-neuvième session extraordinaire tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002, a conclu que les résultats de la Conférence de Monterrey avaient souligné la pertinence des questions étudiées par la CNUCED et donné un nouvel élan aux travaux de celle-ci en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de Bangkok et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À sa quarante-neuvième session, tenue à Genève du 7 au 18 octobre 2002, le Conseil a examiné la manière dont le processus postérieur à Doha pourrait être le plus utile au développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement* pour 2002 a étudié les liens entre les modifications de la composition du commerce dans les pays en développement et la croissance des ressources financières extérieures et du revenu national. En outre, l'accès au financement électronique pour le développement a fait l'objet de trois réunions régionales organisées par la CNUCED en 2002-2003 afin d'améliorer l'infrastructure du financement électronique des pays en développement et l'accès aux finances internationales.

192. La réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial, tenue à New York le 9 juin 2003, a été centrée sur le suivi de la Conférence de Monterrey dans la mesure où il s'agissait de la cohérence politique au niveau des pays et de la nécessité d'une coopération avec les institutions de Bretton Woods et les autorités nationales lors de l'élaboration de cadres de développement tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Dans ce contexte, les participants à la réunion ont souligné qu'il était important d'établir des liens plus étroits entre ces cadres nationaux et les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle a également souligné la nécessité d'une plus grande cohérence et coordination au sein des Nations Unies en ce qui concerne les mesures prises au niveau national afin de réduire les frais de transaction des pays bénéficiaires et d'accroître l'efficacité de l'aide.

193. Enfin, il convient de rappeler que, comme il est indiqué au paragraphe 71 du Consensus de Monterrey, le Secrétaire général établit chaque année, en coopération avec les organismes pertinents du système des Nations Unies, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont intrinsèquement liés à la mise en oeuvre du Consensus. En outre et afin de rendre le public plus conscient des objectifs du Millénaire pour le développement et d'obtenir son appui, l'ONU a lancé une campagne d'information mondiale. Plus de 100 déclarations ont déjà été faites lors de réunions de parlementaires et d'organisations non gouvernementales. Le *Rapport sur le développement humain* pour 2003, qui se concentre sur les objectifs du Millénaire pour le développement, sera également un point de repère pour la campagne. De la même manière, on prévoit de mobiliser les ambassadeurs bénévoles des fonds et programmes des Nations Unies pour la campagne. Les efforts déployés en vue de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et de la réalisation des objectifs, notamment l'objectif 8, sont complémentaires et devraient l'être de plus en plus, et se renforcer mutuellement de multiples manières.